



HAL
open science

Violences mobilités territoires

Jacques Frenais, Frédéric Ocqueteau

► **To cite this version:**

Jacques Frenais, Frédéric Ocqueteau. Violences mobilités territoires : Regards croisés de chercheurs et de professionnels. Frenais J., Ocqueteau F. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, pp.69, 2002. hal-00931907

HAL Id: hal-00931907

<https://hal.science/hal-00931907>

Submitted on 16 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

violences mobilités territoires

mars 2002

Regards croisés de chercheurs et de professionnels

Jacques Frenais
Frédéric Ocqueteau

Au cours de l'année 2000, le Plan Urbanisme Construction Architecture et l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure ont organisé, avec le concours du Centre de Sociologie de l'Innovation et sous la caution d'un comité de pilotage constitué ad hoc (voir composition en annexe 1), cinq séminaires sur les caractéristiques territoriales des désordres en milieu urbain. Ces réunions étaient axées sur cinq thèmes : *les tendances de l' « entre-soi » ; les réseaux nomades et sédentaires ; les catégorisations ethniques ; la prévention situationnelle ; les outils de mesure des désordres urbains.* (voir problématique de chacune des séances en annexe 2)

Elles croisaient, sur chacun de ces thèmes, deux missions : celle du maintien de l'ordre (ministère de l'Intérieur) et celle de la gestion de l'espace (ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement) et deux types de regards : celui des professionnels et celui des chercheurs dans chacun des deux champs.

Les participants aux séminaires - dont la liste figure en annexe 3 - ont travaillé à dégager de leurs expériences des préoccupations et des problématiques communes, en lien étroit avec les spécificités des territoires et avec les pratiques de l'espace urbain.

Ces grands axes sont retracés ici tels qu'ils sont ressortis des cinq réunions de travail du séminaire. Cependant, les questions issues des travaux en séminaires, fondées sur les thèmes ci-dessus, ont engendré une redistribution des accès et une architecture du rapport de synthèse dont on verra qu'elle est légèrement différente de celle des séances de travail.

Tout d'abord, les questions de sécurité s'appréhendent nécessairement en relation avec des territoires, d'une part, parce que les acteurs traditionnellement impliqués dans le maintien de l'ordre, la lutte contre l'insécurité ou l'aménagement, ont des compétences définies de manière territoriale, et d'autre part, parce que la perception même d'un état de sécurité ou d'insécurité est, dans la plupart des cas, rapportée à un espace particulier.

Toutefois, cette notion de territoires, loin de créer une convergence des problématiques, soulève un certain nombre d'interrogations. En effet, la gestion de la sécurité ou la prévention de la délinquance ne sont plus l'apanage des seules institutions gardiennes de l'ordre. Or, les différentes institutions qui réfléchissent à ces questions et qui mettent en place des outils de gestion ont tendance à travailler de manière séparée. En particulier, elles peuvent avoir des définitions non superposables de leurs espaces de compétences et d'intervention, voire des « territoires » pertinents pour l'action.

Plus spécifiquement, cette réflexion a été amorcée par le constat de l'absence de dialogue (ou de sa faiblesse) entre les urbanistes, les « producteurs » de la ville et les responsables de l'ordre public. Alors même que l'on insiste sur la territorialisation des questions de sécurité, la mise en convergence entre différentes approches de l'espace est encore loin d'être entrée dans les moeurs.

Il faudra bien, au cours de la réflexion, démêler l'écheveau des significations et analyser la manière dont, par ses pratiques, chaque acteur produit une certaine définition de ce qu'est le territoire, de ce qui y constitue des violences ou des menaces, des actions possibles afin d'y maintenir un ordre acceptable. L'éventail s'étend des approches institutionnelles portées par les acteurs professionnels, aux approches qu'on appellera faute de mieux « communautaires » (sans préjuger de ce qui constitue la communauté ainsi définie) qui reposent sur l'initiative des habitants, afin de définir essentiellement des approches « mixtes » qui supposent précisément l'interpénétration entre le monde des professionnels et celui des habitants.

On a l'habitude de classer en trois types les solutions envisagées aux désordres urbains. Trois types qui coexistent et qui se développent parallèlement, dont les maîtres d'œuvre se recourent et se regroupent parfois. Rares ont été, au cours des réunions de travail, les témoignages d'une approche univoque de ces moyens.

Le contrat : aux acteurs institutionnels sont dévolues différentes missions de gestion de l'espace, mission de sécurité certes en ce qui concerne la police, mais aussi mission d'aménagement pour les urbanistes, mission d'entretien et de gestion de l'habitat pour les bailleurs sociaux etc. Leur difficile mise en oeuvre va engendrer l'idée que, dans tout espace, existent les germes de désordre, d'insécurité, de violence. Ces germes sont à la fois pensés comme recelés par certains individus ou groupes qui, impliqués dans des réseaux de délinquance, sont susceptibles de contaminer de diverses manières leur environnement, et comme le fait de l'espace lui-même qui, par ses caractéristiques, se prêterait à des comportements plus ou moins licites. La solution se trouve alors du côté du contrôle, du maillage toujours plus serré de l'espace et de ses habitants. La coordination entre les acteurs, la mise en convergence de leurs représentations constituent les moyens par lesquels contenir le désordre, ou maintenir l'ordre.

La résidentialisation : la seconde gamme de solutions suscite en France des débats passionnés et est souvent rejetée sans nuance : elle repose sur l'instauration d'une frontière entre un territoire et son environnement et, à l'intérieur de cette frontière, sur la prise en charge par les habitants de leur sécurité. Selon leur standing et leur peuplement on appelle ces lieux protégés « gated communities », « résidences » ou « ghettos ». Dans ce dernier cas, on a pris l'habitude de distinguer ce qui semble fondé sur le repli communautaire, de ce qui est constitué par des mécanismes d'exclusion. La constitution systématique d'espaces d'entre-soi heurte profondément l'idéal assimilationniste qui a longtemps représenté un consensus fort dans la société française. On agite l'épouvantail du modèle américain et on y voit la forme extrême de la prévention situationnelle anglo-saxonne.

La co-production : le dernier ensemble de solutions consiste à instaurer des dispositifs d'osmose et d'homothétie entre l'intérieur et l'extérieur du territoire : on cherche à faciliter l'accès des résidents les plus « marqués », les plus relégués, aux fonctions de gestion de la sécurité, à encourager les formes de représentation des habitants et leur participation aux missions de gestion de l'espace. Ou encore, on recommande la mixité sociale et ethnique, comptant sur une forme de concurrence, ou de « concourance », entre origines et communautés diverses comme principe de régulation.

Ne serait-ce qu'au regard de ces types d'approches, la définition des territoires pertinents est donc éminemment variable et cette variabilité est en partie liée à la complexité de l'histoire administrative. Les circonscriptions de police ne correspondent pas forcément aux communes, qui représentent cependant une unité partagée par de nombreux acteurs; le découpage entre police et gendarmerie n'a pas d'équivalent dans d'autres administrations et rend compte d'une distinction archaïque entre urbain et rural...

L'urbanisme a ses propres échelles d'intervention, la notion de quartier y recoupe des réalités différentes selon les administrations et les circulaires. La stigmatisation médiatique ne porte, en fait, que sur la banlieue, et encore s'agit-il d'une conception de la banlieue dont le mot « quartier », détourné de son sens commun, constitue l'effigie-épouvantail. Mais cela n'est pas le plus important puisqu'une certaine acception du quartier a fini par être « déposée » par la politique de la Ville et fonder une partie des contrats sociaux et spatiaux.

Pour d'autres agents, tels les bailleurs ou les responsables d'établissements scolaires, l'espace est délimité de façon plus restrictive et la liaison entre leurs espaces quasi privés et l'espace public dans lequel ils s'insèrent, ne va pas de soi. On a ainsi relevé une cinquantaine d'échelles territoriales différentes.

Le point de départ des discussions en séminaire fut souvent une approche convenue, jugée politiquement correcte, de celles qui permettent de tester la part commune des langages professionnels. Pourtant, l'objet « Violences, mobilités, territoires », très politique, a opposé d'emblée les participants, selon le lieu où ils situaient leur expérience professionnelle et la nature de leur mission principale.

Cette multiplicité de perceptions peut constituer une difficulté majeure dans l'établissement du dialogue que cherchent à promouvoir les contrats locaux de sécurité (CLS). Dans certains cas, lorsque le CLS a bien fonctionné, il a permis le rapprochement au niveau local entre les référents des différents protagonistes. Restait à savoir ce qu'allait produire ce rapprochement des perspectives. Nous y reviendrons.

L'un des débats portait sur les indicateurs de la mesure des délinquances et de l'insécurité. Il a donné lieu, vue l'ampleur du sujet, à une publication spécifique, un document conjointement signé par Frédéric Ocqueteau, Jacques Frenais et Pierre Varly et intitulé : « *Ordonner le désordre, contribution au débat sur les indicateurs du crime* » (Paris, La documentation française, 2002).

Nous nous bornerons donc, sur ce thème, à rappeler ici que chaque acteur intervenant dans le maintien de l'ordre produit des données sur l'insécurité mais qu'il le fait en fonction de catégories qui lui sont propres. Les définitions des délinquants, des actes délictueux et des territoires des transgressions, divergent et sont difficilement compatibles. Ainsi, si les descriptions produites par les différents acteurs comprennent bien souvent trois items de base - nature du fait, auteurs, victimes - les faits considérés sont différents et plus encore, les mêmes faits peuvent faire l'objet de descriptions distinctes selon les positions défendues. Par ailleurs, il existe un ensemble de comportements peu pris en compte par les statistiques policières ou judiciaires, que l'on dénomme incivilités ou nuisances - comme la présence de chiens menaçants, les occupations abusives de l'espace public - mais qui sont très préoccupants pour d'autres acteurs comme les bailleurs, les municipalités, les commerçants, etc. La police elle-même relève, dans le compte-rendu de ses activités, un certain nombre d'événements non judiciairisés (tapage nocturne, injures, petites agressions, etc.) qui ont un rapport avec les nuisances et les incivilités mais ne coïncident pas avec la définition qu'en donnent les autres acteurs. La Direction Centrale des Renseignements Généraux, quant à elle, a sa propre définition des violences urbaines et traite des informations qui ne sont souvent pas rapportables à la catégorie de « faits » pénaux.

Certains protagonistes de la gestion du territoire font intervenir des indicateurs nouveaux du désordre. Les bailleurs sociaux sont bien obligés d'admettre que la déviance se traduit, pour eux, au moins partiellement, en termes de coûts. Gestion, entretien, réparations, surveillance sont une part importante

de leur métier et de leur bilan. Il va sans dire que ces questions financières sont la clé des critères des gestionnaires de centres commerciaux, tant en ce qui concerne le confort des chalands que l'évaporation des marchandises ou le coût des dégradations...

Quant à l'école, elle se situe parfois dans une configuration extrême qui la contraint à une sorte d'« omerta » socialement imposée.

Les catégories statistiques figent des situations qui sont pourtant mouvantes, complexes. Les activités illégales apparaissent de plus en plus comme des situations provisoires, par exemple dans les intermittences du travail. Leur gamme de participation va de l'entraide à la délinquance affirmée. Par ailleurs, certaines activités apparaissent éminemment mobiles : le trafic de stupéfiants se déplace rapidement d'un lieu à l'autre, de sorte que la notion de territoire apparaît plutôt comme un obstacle à ceux qui sont chargés de réprimer ces activités, d'où le recours à la pluralité des échelles adaptées au traitement de problèmes spécifiques. Les cartes de la délinquance tracées par les statistiques policières ou pénales apparaissent en fait comme des cartes de la présence des forces de l'ordre. Là où ces dernières sont absentes, l'insécurité n'est pas mesurable.

Qu'apporteraient en ce champ le regroupement et l'harmonisation ? Faut-il en généraliser l'usage et en standardiser la définition à un niveau régional ou national ?

Face à une tentation de normalisation, les acteurs sont souvent dans une position ambiguë. Certains ont tendance à penser qu'une rationalisation et une homogénéisation du travail de collecte des données pourraient leur apporter les clés d'une action plus ajustée et plus efficace. D'autres expriment des réticences, au nom de la fiabilité de ces instruments dont la variété peut être féconde mais pose néanmoins problème. Au nom, surtout, d'un danger de dogmatisme. Les utilisateurs de statistiques et plus généralement de systèmes de recueil et de traitement des données décrivent fort bien leurs multiples usages : production de connaissances, certes, mais aussi levier pour mobiliser les acteurs de la sécurité et donner du sens à leur action, outil de gestion des services, instrument de justification du travail accompli, argument dans la négociation avec d'autres acteurs, etc. Lucienne Bui-Trong, par exemple, insiste sur le fait qu'une fois sorti de son contexte d'utilisation, l'outil mis au point par la section Villes et banlieues de la DCRG pour la prévision des violences urbaines perd de sa pertinence, de son efficacité et se trouve dévoyé de sa vocation. Qualifié de dispositif d'alerte, c'est-à-dire clairement inscrit dans un univers pragmatique, il ne peut à son avis être considéré comme un dispositif statistique, produisant une connaissance objective.

Le travail accompli par ce commissaire de police occupe une place centrale, à plus d'un titre, dans la genèse de nos réflexions. On peut considérer que c'est de son bureau, aux Renseignements Généraux, qu'est parti un concept qui a fait florès : celui de violence urbaine. Ce couple de figures a eu sur les esprits, sur les métiers et sur les media un impact considérable. Il est vrai qu'il exprime une généralisation puissante au carrefour de deux repères : violence pour la morale ; urbaine pour le territoire. Et il y laisse sa marque. Un label est créé, une sorte d'appellation contrôlée.

La notion de « violence urbaine » est donc une création policière, née avec l'échelle du même nom, établie pour en mesurer la progression, et dont l'arrière-pensée est de conforter le pouvoir policier, celui qui protège les symboles de la République.

La suite était-elle attendue ? L'Institution et son baromètre ont eu une incidence presque universelle.

L'échelle des violences urbaines a plongé tous les acteurs de la gestion de l'espace dans un baquet unique, mobilisant contre le corps étranger et le territoire contaminé. Puis elle a suscité, indirectement, chez les divers protagonistes (bailleurs sociaux, entreprises de transports collectifs, établissements scolaires, aménageurs, centres commerciaux etc.), le vœu de co-production de la vigilance. La LOPS (loi d'orientation et de programmation de la sécurité, 1995) dépasse même cet état des lieux en suggérant de faire appel au secteur marchand des entreprises de protection et de vigilance. En un sens, les séminaires PUCA/IHESI ont réussi le pari de confronter les services « régaliens » aux agents tendanciellement enrôlés comme co-producteurs de la sécurité collective.

Lucienne Bui-Trong (1)

Vous avez insisté sur le fait que chaque institution fait ses propres statistiques en fonction de ses propres objectifs. C'est criant de vérité pour les RG ; nos statistiques reflètent nos méthodes et nos objectifs. Nous avons fait un travail de simple service de renseignement, très qualitatif. Les chiffres n'ont qu'une valeur très relative, ils ont une valeur de tendance.

Une des grandes spécificités de notre approche au sein de la police est que nous avons opéré une rupture : nous avons abordé ce problème des violences urbaines avec une approche purement administrative. Les statistiques de la délinquance, nous l'avons observé, ne permettaient pas de rendre compte de l'insécurité au sein des lieux. Nous obligeons les services de police à prendre en compte des faits non comptabilisés comme actes de délinquance.

On réalise des descriptions des sites sensibles avec un objectif purement pragmatique : repérer les zones à risque, avec un potentiel d'émeute, là où il y a mobilisation possible. Nos méthodes : recueillir l'information en interrogeant divers acteurs de la cité (enseignants, police, municipalité...) A partir de cette approche verbale, nous avons pu dégager des indicateurs des comportements des jeunes occupant l'espace.

Cela explique la construction de cette échelle qui intègre des comportements très graves mais aussi des comportements non pénalisables.

On fait des essais d'anticipation avec des méthodes qui ne permettent pas d'avoir des relevés statistiques complets. On a des renseignements limités : on dépend de la volonté de nos agents de terrain. Certains l'ont très bien fait, d'autres s'y sont peu intéressés.

L'objectif était de faire un relevé des points chauds et non des quartiers, pour ne pas entrer dans la polémique. Les zones sensibles sont très concentrées, elles peuvent se déplacer dans le quartier. La zone sensible est souvent réduite à un escalier, un ensemble de caves. Ce qui m'intéresse, c'est le point chaud et non le quartier. Je ne peux pas entrer dans le débat de savoir comment on va délimiter les espaces. C'est un dispositif d'alerte et non un dispositif statistique. On a pu repérer des zones, anticiper sur des événements, on a pu maîtriser les événements dans un certain nombre de cas.

1 Les passages en italiques sont extraits des exposés et des réactions qu'ils ont suscitées au cours des travaux du séminaire. Nous nous sommes efforcés de rester fidèles au style oral, en espérant conserver ainsi le caractère vivant des échanges et la personnalité de chacun des intervenants. Ceux-ci ont accepté de laisser sous cette forme leurs propos et en ont validé la sélection.

De façon subsidiaire, nous avons aussi produit des chiffres.. Nous avons une base informatique de données depuis septembre 1991 sur les incidents de violence urbaine. Cette statistique n'a qu'une valeur d'indicatif. On sait que nos agents ne travaillent pas également dans tous les départements. Malheureusement, il est venu une époque où nos chiffres ont été donnés à la presse, donnant l'illusion qu'il s'agissait d'une véritable statistique. Ce qui a vexé la DCSP qui a créé son propre système (SAIVU : Système d'Analyse Informatique des Violences Urbaines). Notre propre outil devenait un peu superflu et on a alors fusionné les deux outils. Mais il y a un gros danger dans le fait d'avoir cédé l'outil à un autre service : ils veulent ramener l'outil à des critères judiciaires et ils ne vont pas au recueil d'informations, mais prennent seulement ce qui vient à la plainte. Il y a là une perte importante de connaissances. Les RG vont devoir reprendre un peu la main. Si nous avons quelque chose à apporter, c'est justement l'expérience locale. Nos fonctionnaires de terrain ont tendance à s'intéresser à tous les dispositifs et pas seulement aux faits judiciaires. A preuve, l'importance que le SAIVU accorde aux violences contre les fonctionnaires.

Bruno-Henri Vayssière : Est-ce que, malgré la tradition de confidentialité de vos services, d'autres, par exemple les préfets, ont utilisé vos données face aux élus ou à d'autres acteurs, pour essayer de mieux comprendre un certain nombre de chantages, de négociations ? en situation de contre-expertise ?

Lucienne Bui-Trong : Je ne sais pas de manière très exacte comment nos travaux sont utilisés. J'anime les services au niveau central en communiquant aux acteurs de terrain les présentations générales à chaque fois que j'utilise leur travail. Je le fais systématiquement depuis neuf ans. Ils font donc des travaux de plus en plus riches. Or ces recueils qu'ils font au niveau local, dans la mesure où je les leur « redescends », je pense qu'ils les communiquent à leur préfet, et sans doute à d'autres acteurs. Mais cela se fait de façon très informelle et très personnalisée. Je crois savoir qu'ils sont très écoutés des préfets, qu'ils ont été utilisés pour les CLS. Il faut aussi que le préfet soit diplomate et ne communique pas les résultats à la police en leur disant : « regardez comme vous êtes nuls ! ».

Dominique Monjardet : Votre présentation est remarquablement modeste. Alors qu'on voit se passer avec votre outil les mêmes choses qu'avec le 4001 : il a échappé à ses créateurs et joue un rôle fondamental dans le débat public et les politiques de sécurité. D'autant plus que le SAIVU est une bombe en puissance. Il est fait avec moins de scrupules que votre propre outil... Il faut se garder des outils totalisants... et garder présent à l'esprit que ces outils ne peuvent pas être objectivés de façon définitive, qu'ils sont nécessairement conflictuels.

Lucienne Bui-Trong : Le danger sera écarté si la DCSP décide d'écarter son outil.

François Ascher : Tout travail scientifique court ce risque ! Il doit essayer de se protéger mais il ne doit pas ne pas se faire au nom de ce risque. Une question sur les collecteurs de données : quelle formation ?

Lucienne Bui-Trong : Ce ne sont pas des scientifiques, ce sont tous des policiers des RG, mais avec beaucoup de gens qui ont fait des études en sciences humaines. Généralement, ce sont des officiers de police.

Ainsi les territoires, de quelque dimension qu'ils soient, que l'on baptise souvent « zones de non-droit », sont-ils, au contraire, très finement observés. Plutôt bien connus. Et l'échelle des Renseignements Généraux aura été l'un des facteurs de leur identification.

Dans ce sens, et de plus en plus précisément, un certain nombre d'acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement souligne le fait que les enquêtes dont ils ont besoin comportent souvent une dimension plus qualitative et surtout ne sont pas forcément centrées sur la notion de fait ou d'incident, si fondamentale pour ceux qui sont en charge de la sécurité publique. Ils s'intéressent, par exemple, au sentiment d'insécurité, et considèrent les personnes, leurs parcours, leurs façons de vivre, la manière dont elles ressentent leur environnement. Il y a un large accord, en effet, sur l'idée que le sentiment d'insécurité est beaucoup plus fort dans un environnement dégradé que dans un environnement préservé, quel que soit par ailleurs le niveau constaté des actes délictueux et des incivilités. Certains s'intéressent en outre aux coûts des dégradations, et les aspects financiers deviennent un des critères de la santé d'un lieu.

Autrement dit, les faits à eux seuls ne sont pas une clé suffisante pour comprendre et gérer l'insécurité. De ce point de vue, on note l'émergence de formes d'enquêtes relativement nouvelles en France, les enquêtes de victimation, mais aussi les enquêtes de parcours, où l'on demande (par exemple à des femmes) de faire certains trajets habituels et d'expliquer ce qui peut créer chez elles crainte, malaise, anxiété, etc.

Les représentations traditionnelles de l'insécurité fondées sur l'enregistrement du travail policier doivent donc être mises en parallèle avec des représentations construites à partir de l'expérience des habitants, des usagers de l'espace public.

Les problèmes posés par la définition et la mesure des phénomènes d'insécurité sont loin de se limiter à des questions techniques de mise en convergence des différents instruments. Chacun de ces phénomènes possède ses spécificités qui le rendent incommensurable avec une partie des autres, et c'est cette incommensurabilité qui doit guider notre recherche.

Le dialogue avec les professionnels, croisant leurs conceptions des territoires et les indicateurs des violences, croisant en outre les logiques d'aménagement et celles du maintien de l'ordre, a donc pour effet bénéfique de recomposer en partie les thématiques initialement présentées. Le plan du rapport qui suit en témoigne. Il adopte six entrées, dans lesquelles se sont inscrites peu ou prou les interventions de la plupart des participants au séminaire (2) :

1. l'entre soi
2. les itinéraires résidentiels
3. les opérateurs
4. le rapport public/privé
5. l'économie souterraine
6. la prévention situationnelle

2 Il ne s'y retrouveront pas tous, ce qui est inévitable ; mais là n'est sans doute pas l'essentiel. Ce rapport de restitution est une reconstruction de ce qui nous a semblé pouvoir témoigner d'une problématique collectivement élaborée. Tous, cités ou non in fine, y ont eu leur rôle et c'est leur travail en commun qui alimente la synthèse présentée comme autant de questions à la recherche.

L'entre soi

La France ne mène pas d'étude à caractère ethnique ou communautaire, au sens le plus large du terme, comme peuvent l'être, par exemple, les « racial studies » américaines. Sauf en ce qui concerne les gens du voyage parce que, dans leur cas, la communauté a un sens d'autant plus fort que ce qui la cimente est, par définition, le nomadisme. Les services du logement (nationaux et municipaux) se sont donc mobilisés pour connaître, comprendre et intervenir. Dans ce champ, les services de l'Équipement ont même pris une certaine avance sur les autres institutions.

Mais, en règle générale, la particularisation est tabou. La tribu est diabolisée. Il s'en faut de peu que les associations ne le soient, elles aussi. Pourtant, certaines associations, certaines communautés peut-être aussi, ont une fonction de régulation indiscutable et que l'on a souvent eu tendance à sous-estimer. Même si leur fonctionnement est complexe, même s'il est opaque sur de nombreux points, elles ont, au dire même des agents du maintien de l'ordre, une influence sur le contrôle des dérives qui peuvent les affecter ou les affaiblir.

Enfin, et surtout, elles représentent une pérennisation de l'autorité parfois salutaire.

Ces éléments sont plus familiers aux chercheurs anglo-saxons et la carence de ce domaine de la recherche, en France, handicape les décideurs français dans leur perception d'une partie des phénomènes de grégarisation. Il est possible que l'intégration, dans certains domaines, corresponde, en France, à un modèle incontestable, une norme imposée.

En tous cas, la peur que suscitent les premières manifestations de la résidentialisation et l'épouvantail du modèle américain de la « City of Quartz » (Mike Davis), témoignent, à la fois, d'une méconnaissance de l'histoire qui conduit à des amalgames (les discours de la mixité sont en partie fondés sur des anachronismes) et à une ignorance des caractères complexes de la grégarité.

Une partie des habitants assure partiellement sa sécurité au moyen de ces dispositifs, de l'organisation des résidences dans la ville. À côté des interventions institutionnelles, ils mettent en place, de façon plus ou moins coordonnée, organisée, cohérente, des modes de gestion de leurs territoires. Poussée à un point extrême, cette auto-organisation peut apparaître comme une rupture inquiétante du contrat social et de la communauté civique. Deux modalités de partition sont principalement visées qui posent des problèmes un peu différents : la partition sur des critères ethniques et la partition sur des critères socio-économiques.

Dans ce modèle d'organisation urbaine (et plus précisément péri-urbaine puisque ces mouvements sont le résultat de l'exurbanisation des populations), les habitants se garantissent contre l'insécurité en pratiquant une forme de ghettoïsation plus ou moins volontaire. Ce mouvement se caractérise par l'affirmation des différences sociales et économiques, le repli sur un espace fermé, protégé contre ceux qui n'appartiennent pas à la même communauté. Il peut aller jusqu'à une désolidarisation dans la mesure où chaque communauté ainsi créée, refuse souvent, à sa manière, de payer pour la communauté générale. Il peut, en outre, entraîner des formes de déstructuration de la ville (transformation des limites entre espace privé et espace public, refus d'une commune citoyenneté,

désertion des lieux publics, etc.). Cette tendance au repli sur l'entre-soi est directement liée aux questions de sécurité, dans la mesure où les habitants cherchent principalement à s'assurer contre les risques économiques ou physiques d'intrusions.

La notion de « gated communities » vient des États-Unis où les chercheurs et urbanistes observent la constitution d'espaces protégés, socialement homogènes du point de vue du statut social, de l'âge, de toute autre appartenance, et isolés de l'espace communal. Cependant, la question de savoir dans quelle mesure ce phénomène trouve des répercussions en France reste aujourd'hui ouverte. Les quelques exemples de repli péri-urbain observés sont-ils les signes avant-coureurs d'une tendance générale ou bien ont-ils une autre signification, si l'on émet l'hypothèse que le phénomène est rendu difficile, en France, par l'organisation politique, sociale, territoriale ?

Jacques Donzelot

Aujourd'hui, on se trouve dans une dialectique négative marquée par l'éloignement, la désincorporation de la ville. Il y a une tendance à l'éloignement des classes moyennes par rapport aux grands ensembles d'autrefois à caractère populaire. Cet éloignement s'alimente de la crainte du préjudice physique, foncier, scolaire... qui serait lié à la proximité avec des grands ensembles. Il s'accompagne aussi du désir de ne pas payer pour les autres, les pauvres....

Pour le numéro que la revue Esprit a consacré à ces questions (« Quand la ville se défait », novembre 1999), on est donc parti de cette idée d'une dialectique négative, d'une rupture dans la continuité spatiale de la société autour de la question de la sécurité. La réalité de la désincorporation de la ville connaît aux États-Unis sa forme la plus aboutie ; la ville classique américaine, c'est un espace formé de cercles concentriques avec un centre d'affaires (occupé par les downtowners), puis la couronne formée par les inner cities des pauvres puis les suburbs, habités par les riches et les classes moyennes. Mais s'y ajoutent des tendances à la sécession, à la fois sur le plan spatial et politique. Les riches cherchent à n'avoir rien à voir avec le centre et surtout à ne pas payer pour les pauvres qui y habitent. Il y a aussi sécession du côté des pauvres. Il n'y a pas de raison de réserver le thème de la sécession aux riches (Cf pour les pauvres le mouvement de la « million march ») avec l'idée que, puisque nous sommes séparés et inégaux, mieux vaut être séparés vraiment et égaux à l'intérieur de chaque espace. Cela correspond à des pratiques très réelles. A Boston un quartier noir cherche à faire sécession et à obtenir une gestion séparée; il peut le faire par une procédure légale qui est la procédure d'incorporation. La question de l'éclatement de la ville aux États-Unis est directement liée à la question de la sécurité. A Chicago, on a présenté le succès du « Chicago alternative policing strategy » avec, comme preuve de son efficacité, le fait que la population avait cessé de fuir la ville, qu'il n'y avait aucune gated community (GC), et de moins en moins de rues fermées... Le rapport entre insécurité et urbanisme affinitaire est avéré aux États-Unis.

Est-ce que le phénomène connaît une extension ailleurs ? En Amérique latine, certainement. Il y a peut-être plus fort encore qu'aux États-Unis. En France, le phénomène n'a pas du tout la même ampleur. Pourquoi ? A cause de la force du système communal ; il n'y a pas de sécession possible. Mais aussi grâce à l'importance du parc social qui est quatre fois plus élevé qu'aux États-Unis, avec moins de dégradations. Mais il faut relativiser ces deux arguments : la force du système communal peut très bien fournir la base d'une forme de sécession en France, par exemple lorsqu'il y a une

spécialisation dans l'accueil des populations difficiles, ce qui permet aux autres de vivre dans une GC sans murs, tranquilles.

En France, l'enfermement des classes moyennes et aisées est beaucoup moins marqué parce que le confinement des pauvres y est plus discret. Mais on observe cependant certains gestes de sécession. Par exemple, à Marseille, les joggers disent qu'ils constatent que les ruelles se ferment de plus en plus (par exemple avec de fausses impasses). Ce ne sont encore que quelques caillots dans la soupe... On se préserve mieux des formes aiguës de cette résidence en repli sur soi. Mais cela ne veut pas dire que l'on échappera durablement à cette tendance. On peut en observer les premiers signes qui pourraient se lire comme annonce d'une tendance générale.

Deux grandes questions se posent alors : si l'on pense que ce repli a des conséquences néfastes, comment redéfinir les formes de contrôle et les manières de vivre ensemble en maintenant un lien social ? Si l'on estime que ces tendances sont durables et qu'on veut les évaluer, que peut-on dire sur les formes de régulation qui doivent les accompagner ?

Si les experts portent un jugement nuancé sur les mouvements de « sécession volontaire » en France, plus puissante et inéluctable leur paraît être la ségrégation subie. Ces mécanismes semblent s'accroître, par exemple avec la désertion des cités par les habitants les mieux intégrés. Cette tendance est renforcée par certains dispositifs institutionnels, comme l'introduction de plafond de ressources pour les loyers. A Sarcelles, par exemple, l'application de cette règle a eu des effets pernicieux et involontaires, homogénéisant drastiquement la population, entraînant le départ de tous ceux qui avaient des capacités de mobilité.

Un autre modèle d'autogestion par les habitants est celui de l'entre-soi où un groupe ethnique prend en charge sa régulation interne. Les formes de gestion et de régulation qu'elles permettent sont aussi problématiques car elles empiètent sur un certain nombre de prérogatives de la puissance publique. Face à un monde opaque voire secret, les forces de l'ordre sont en quelque sorte contraintes d'accepter des normes sur lesquelles elles n'ont pas grand contrôle.

L'entre-soi ne devient-il pas alors la forme privilégiée du lien social, voire sa forme exclusive ? Seule la communauté permet de recueillir des avis collectifs tandis que le délitement des autres liens sociaux ne permet que l'expression d'avis individuels. C'est en tout cas sur cette hypothèse que repose la coordination entre l'organe représentatif (ou plutôt dirigeant) de la communauté et les institutions publiques.

Daniel Condaminas

Au préalable, je considère que ce qui vient des États-Unis n'est pas transposable en ce qui me concerne. Le 13e est un arrondissement populaire. Au début du siècle, il y avait de grosses entreprises : Panhard, ou Beghin Say. Dans les années 70, on a construit des tours de trente étages destinées aux cadres moyens de la région parisienne pour retrouver des équilibres par l'aménagement. Cela ne s'est pas passé comme on l'espérait. Des communautés sont arrivées, dont l'asiatique. De qui s'agit-il ? Ce sont des ethnies particulières du Vietnam, Laos, Cambodge et Chine. L'unité est ethnique, les Teochew, issus d'une région de Chine. Ce sont des commerçants, ce qui est, pour eux, une distinction

positive. Ils conspuent à longueur de temps les paysans « asiatiques » installés dans les 19e et 20e qu'ils considèrent comme des illettrés.

Ils se sont installés et se sont approprié le territoire : les Olympiades, Choisy... Dans les Olympiades, d'ailleurs, c'est plus mélangé. Le 13e est le troisième plus grand arrondissement de Paris en superficie. 171846 habitants au dernier recensement et 200 000 dans la réalité. Dont 25 000 Asiatiques résidant, à quelques exceptions près, dans le triangle de Choisy. Qu'y font-ils ? Du commerce. Vous pouvez tout leur dire, mais vous ne pouvez en aucun cas toucher au business. La diaspora chinoise a un lien: le commerce. Légal ou illégal.

Comment tout ça se régule ? Et quel est mon rôle ? Ils sont très fermés sur leur propre communauté. C'est très difficile de discuter avec eux. Il n'y a pas d'intégration. On peut parler tout au mieux d'adaptation. Au bout de trente ans, il y a des gens qui ne parlent pas encore français. Ils ont tout ce qu'il faut, du coiffeur aux pompes funèbres. C'est une communauté, avec des associations sans fin. La plupart sont réunis par cette origine teochew et vietnamienne. C'est vraiment un entre soi. Ils veulent bien discuter et collaborer, sauf pour ce qui touche au business. Ils ont des rapports excellents avec la mairie. Ils font tous les ans un défilé avec 40 000 personnes. Il y a une vie, il y a presque une participation à la vie avec une barrière : il ne faut pas qu'on les dérange.

Ils ont leur propre régulation de sécurité comme les chefs coutumiers des villages africains. Ils ont des présidents d'associations, professeurs, poseurs d'aiguilles... en réalité des parrains. Des gens qui existent très fort et qu'il faut connaître pour obtenir quelque chose.

On a connu deux secousses sécuritaires. En 1997, lorsque la communauté vietnamienne a été victime de vols à l'arraché. Les gens se sont entendus et le problème a été réglé. Ensuite, avec la communauté maghrébine. Elle a cherché à s'implanter ; un maghrébin a eu la tête tranchée la semaine suivante. Problème résolu. Il cherchait à s'implanter dans un trafic illégal. Donc, c'est assez tranquille. Mais j'ai bien conscience que ma marge de manœuvre est très réduite et que s'ils poursuivaient un but qui n'est pas le mien, j'aurais beaucoup plus de difficultés. Pour l'instant, on poursuit le même but.

André Midol : L'ordre public est préservé et on s'en contente. C'est inquiétant de se dire qu'on n'a aucune prise sur le business. Quel est votre rôle de régulation ?

Daniel Condaminas : Ma direction est une direction de proximité. Il existe d'autres directions qui s'occupent des trafics, que ce soient la Police judiciaire ou les Renseignements généraux. La communauté asiatique est tout aussi contrôlée que les autres ; mais c'est plus facile parce que c'est moins violent. Il n'y a pas de rébellion pendant les interpellations. On trouve très vite des intermédiaires qui interviennent. On utilise leur régulation interne.

Catherine Vourc'h : Que peut-on savoir de la violence interne entre les personnes dans la communauté ? Y aurait-il un prix à payer pour l'ordre ?

Daniel Condaminas : C'est très difficile de pénétrer dans cette communauté. L'enlèvement, par exemple, est une manière très traditionnelle de régler les problèmes. De temps en temps, cela ressort parce qu'on tombe dessus. La violence domestique, on n'en connaît presque rien. Cela n'émerge pas. On essaie de leur faire comprendre qu'il y a un ordre républicain. Mais il y a la barrière de la langue. Celui qui parle français, quand deux personnes viennent vous voir, ce n'est pas le chef... Il y a un recul

par rapport à l'institution. On leur parle et on leur dit : « ce n'est pas comme ça qu'on écrit l'histoire ; on ne peut pas faire ça ; il y a des normes à respecter ». C'est très dur !

François Ascher : *Avez vous, dans vos rangs, des policiers d'origine asiatique ?*

Daniel Condaminas : *Non. Quand on a des policiers au faciès asiatique, ils ne parlent que français. Vous savez, il y a aussi beaucoup de langues différentes dans le quartier... C'est d'ailleurs une des difficultés de la PJ : avant de trouver celui qui utilise la bonne langue... Dans d'autres pays, il y a eu des tentatives en ce sens mais ça n'a pas été des réussites.*

Une définition collective de la sécurité est-elle alors possible ? L'entre-soi est facteur de sécurité pour les membres intégrés de la communauté, mais facteur de délinquance pour les étrangers et les marginaux ou d'illégalisme pour les représentants de l'ordre. Comme point extrême de cette régulation communautaire du collectif, apparaît la communauté criminelle qui, elle aussi, fonctionne avec son propre modèle de régulation interne. Les responsables d'un marché comme celui de la drogue prennent en charge les questions liées à la sécurité des lieux où s'exerce leur commerce ; les autres délits tendent à disparaître. La consommation de drogue, par exemple, devient prohibée sur les lieux de vente. Cette régulation s'effectue au prix une violence qui n'est pas seulement symbolique.

L'existence d'organisations communautaires très soudées pose une question centrale : assiste-t-on au passage d'un modèle assimilationniste (à la française) à un modèle communautariste (à l'américaine) ? D'un modèle où l'intégration repose sur le refus des différences à un modèle où l'intégration ne peut se faire que dans le rattachement à un collectif qui se définit justement par ses spécificités propres ? Les phénomènes délinquants actualisent cette question assez générale lorsqu'ils utilisent et en même temps s'affranchissent des barrières communautaires, dans une sorte d'instrumentalisation du débat. La parole de ceux qui affirment haut et fort leur origine géographico-culturelle et en font un élément de valorisation devient problématique. Par un retournement déterminant, l'appartenance ethnique, qui était traditionnellement considérée comme un stigmate dont il était interdit de parler, devient une valeur auto-assumée. Sans trancher ce débat, on doit pourtant s'interroger sur les logiques et les savoirs pratiques qu'implique (ou que provoque) cette nouvelle appréhension des phénomènes d'appartenance.

Pour y répondre, certains chercheurs étudient les contextes dans lesquels le recours aux catégories ethniques prend un sens structurel.

Christian Rinaudo

L'objectif de mon travail est de porter un regard sociologique sur les usages ordinaires des catégories ethniques, sur ce que les gens font de ces catégories de sens commun dans leurs activités quotidiennes. Pour en parler, je m'appuierai sur les résultats d'une recherche menée dans un quartier périphérique de Nice, typiquement identifié comme « difficile », « sensible », « à problèmes » notamment du fait de la présence de « populations » dites « maghrébines » et « gitanes ». Il s'agissait de rendre compte des recours à des catégorisations ethniques dans les situations concrètes, que ce soit dans les descriptions médiatiques du quartier, dans les discussions et les activités quotidiennes des gens dans l'espace public, ou dans le fonctionnement routinier des institutions publiques implantées dans le quartier. C'est ce dernier aspect que je voudrais vous présenter parce

qu'il me semble particulièrement intéressant, dans le cadre de ce séminaire, de voir comment s'articule l'usage des catégories ethniques et la gestion des institutions publiques.

Pour cela, je m'arrêterai sur une étude de cas centrée sur l'administration d'un théâtre municipal implanté dans le quartier en question. Il s'agissait donc de savoir quand, comment et pour quelles raisons les acteurs impliqués dans l'encadrement de ce théâtre étaient amenés à utiliser de telles catégories ethniques pour faire ce qu'ils avaient à faire, de savoir quand, comment et selon quelles modalités pratiques ces catégories-là prenaient sens dans la vie de cette institution.

Le théâtre en question a été construit en 1990 sur les ruines de deux anciennes cités de transit. Dès le début, la politique culturelle de la municipalité a été définie à partir d'un double objectif : 1) créer des activités culturelles pour la population du quartier ; 2) désenclaver le quartier en faisant de cet équipement un outil susceptible d'intéresser une population extérieure. C'est donc cette double ambition de désenclavement du quartier et d'ancrage local de la salle qui devait guider à la fois la politique culturelle et la gestion institutionnelle du lieu.

Si on s'intéresse à la programmation culturelle du théâtre, on constate qu'il s'y produit différents types de spectacles : concerts musicaux, représentations théâtrales, spectacles de danse ; et que les styles musicaux représentés sont eux-mêmes très divers : classique, variété, rock, rap, reggae, raï, flamenco. Cela correspond à la volonté de l'équipe de satisfaire différents publics, tant par la diversité des styles musicaux que par la variété des genres de spectacles proposés. Or, si l'on regarde, en coulisse, ce qui se passe lors des réunions de programmation, on s'aperçoit que cette diversité culturelle est le résultat d'une politique qui vise à respecter un certain équilibre entre des spectacles « non ethniques » qui intéressent un public large, extérieur au quartier, et des spectacles « ethniques » spécialement choisis pour le public du quartier. On retrouve ce même souci d'équité dans la programmation des groupes dits « ethniques ». En fonction du calendrier, un groupe de raï ou de rap peut être refusé ou reporté au profit d'un chanteur de flamenco s'il s'avère que les « Gitans » du quartier peuvent se sentir lésés par rapport aux « Maghrébins ». Cela suppose donc que l'on fasse d'emblée la différence entre des groupes, et que l'on attribue à chacun des caractéristiques culturelles propres : les uns sont amateurs de musique raï et de rap, les autres ont un faible pour le flamenco, les derniers sont plutôt amateurs de musique rock, de théâtre et de danse contemporaine...

Cette distinction apparaît également lorsqu'il est question de discuter de la politique de promotion des spectacles. Lors des concerts de rap, par exemple, la diffusion des tracts et des affiches s'effectue essentiellement dans les quartiers périphériques susceptibles d'être intéressés par ce genre de spectacle. Inversement, les concerts de rock ou de techno sont essentiellement annoncés sur les campus universitaires et dans les bars de centre-ville fréquentés par les étudiants. D'un côté, les publics « de banlieue » sont considérés comme amateurs de spectacles « ethniques », de l'autre les amateurs de rock et de techno sont typiquement caractérisés comme un public « de centre-ville ». Ainsi, on voit bien comment une volonté de désenclaver le quartier par une programmation culturelle ouverte sur l'extérieur, passe paradoxalement par la (re)production des différences entre centre-ville et périphérie et par le renforcement du caractère spécifique de cette dernière, associé à des caractéristiques ethniques.

Pour finir, cette distinction des publics du théâtre apparaît également à un autre niveau de l'organisation : celui de la composition de l'équipe de sécurité et des modalités de son intervention. Lors des spectacles qualifiés de « gitans », l'équipe est essentiellement composée d'un personnel

spécifique, lui-même qualifié de « gitan », et reconnu pour sa capacité d'encadrement de cette population. De la même manière, lors des spectacles qualifiés de « maghrébins », et notamment lors des concerts de rap, le contingent des agents de sécurité identifiés comme « maghrébins » se trouve renforcé dans l'équipe. Ainsi, la logique qui est à l'œuvre n'est plus celle d'un souci d'équité ou d'efficacité commerciale. Elle correspond à une nécessité pratique de maintien de l'ordre : il s'agit de jouer sur la connivence ethnique et, par là même, d'anticiper toute accusation de racisme qui pourrait entraîner une contestation de l'autorité des gardiens.

Cela ne veut pas dire pour autant que ces catégories sont toujours soulignées de cette manière dans l'administration de la salle. On constate par exemple que lorsqu'il s'agit de présenter l'établissement comme un théâtre « ordinaire » en dépit de son implantation dans ce quartier - lors des spectacles de danse contemporaine, des concerts classiques, des représentations théâtrales, etc. -, les signes susceptibles de l'identifier comme une salle « de banlieue » sont gommés et les identités ethniques des gardiens ne sont pas rendues saillantes.

Ces observations viennent illustrer un point essentiel rarement souligné : ce qui dote ici les catégories ethniques de leur efficacité sociale tient à ce que leur sens dépend étroitement des contextes de leur utilisation. Pour reprendre l'expression de Douglass et Lyman, il s'agit de « concepts quotidiens », d'outils disponibles et mobilisables pour l'action : pour mettre en place une politique de programmation équitable, pour rendre plus efficace la promotion des spectacles, pour maintenir un ordre social menacé... Mais cela veut dire aussi que ces concepts quotidiens ne peuvent être détachés du sens qu'on leur donne dans les contextes de leur utilisation.

D'autre part, ces observations infirment la thèse souvent avancée de l'américanisation de la société française. Elles ne disent rien sur un quelconque passage d'un modèle assimilationniste qui refuse l'existence de communautés à un modèle communautariste qui les reconnaît. Elles montrent simplement qu'il se développe en France une forme bien particulière d'ethnisation qui ne se situe pas tant au niveau politique qu'au niveau des relations sociales les plus ordinaires et qui peut d'ailleurs ne pas être incompatible avec le modèle universaliste défendu par certains acteurs.

Cette même logique pratique est également à l'œuvre dans ce que l'on appelle désormais la gestion de l'insécurité urbaine, dans les transports en commun, les grandes surfaces, les grands magasins de centre-ville, etc. Les recherches dans ce domaine permettent de relativiser les interprétations purement idéologiques des pratiques discriminatoires (racisme, xénophobie) et de s'attacher précisément aux représentations racisantes sur lesquelles repose le travail des agents de sécurité, agents d'ambiance, emplois du type « grands frères », etc. Elles impliquent de prendre pour objet d'étude les stéréotypes raciaux sur lesquels reposent les pratiques d'embauche, l'organisation du travail et les modalités d'intervention des professionnels de la sécurité urbaine.

Nous travaillons actuellement, avec des collègues, sur la prise en charge des questions de sécurité dans une société de transports urbains. On s'intéresse tout particulièrement aux conditions de recrutement, à la formation et au travail d'agents dits de « médiation sociale », à la manière de constituer des binômes d'intervention selon des principes de mixité sexuelle et ethnique, mais aussi de définir les tâches et de répartir le travail de ces équipes selon des catégories d'agents prédéfinies. Un des objectifs de cette recherche, qui n'en est qu'à ses débuts, est alors de mieux comprendre les effets de la catégorisation ethnique sur les situations de travail dans ce secteur de la sécurité urbaine.

François Ascher : *Est-ce qu'il y a des procédures de cette ethnicisation ?*

Christian Rinaudo : *Ce sont des emplois jeunes avec une formation assez longue de huit semaines, faite par une entreprise privée. J'ai suivi l'ensemble de la formation. Cette question n'apparaît pas. Je m'y attendais dans les collèges ; pour les surveillants, tout cela est complètement absent. C'est pareil dans le transport. Mais on le retrouve d'emblée et de façon très forte dans la socialisation entre pairs. Les anciens expliquent quoi faire avec les Gitans, qui aller voir s'il y a un problème. Avec les Maghrébins, ce qu'on peut faire... Cela passe dans la socialisation entre pairs, dans les savoir-faire. Mais pas du tout dans la formation officielle.*

Christine Dourens : *Mais, dans le partage des rôles des binômes, il y a bien une formalisation ?*

Christian Rinaudo : *Oui. Il faut bien avoir des catégories préalables. Mais cela n'a jamais été présenté comme ça. Cela passe comme un choix des binômes eux-mêmes.*

Dans quelle mesure ce recours (souvent au nom d'une discrimination « positive ») peut-il être appréhendé comme un encouragement au communautarisme ? Ou sous quelles conditions le recours aux catégories ethniques est-il compatible avec l'indifférence aux différences qui fonde le modèle assimilationniste ? Y a-t-il des mouvements qui adoptent une position stratégique proclamant leurs différences pour s'en servir comme d'un levier d'action politique, tout en reconnaissant le caractère fabriqué et relatif de ces différences ?

De nombreuses questions restent posées : comment ces identités ethniques se conjuguent-elles avec d'autres identités, comme l'appartenance à un lieu, à une cité, à une commune ? Quel rôle les collectivités locales, les pouvoirs municipaux peuvent-ils jouer dans l'équilibrage subtil entre la reconnaissance de ces différences et la construction d'une commune appartenance à un territoire ?

Les itinéraires résidentiels

Il fut un temps où la notion d' « itinéraire résidentiel » fondait l'idéologie et les politiques successives du logement. Malmenée par des crises, un certain durcissement de la réalité, qui ont conduit à des destins résidentiels extrêmes assimilables à des assignations à résidence ou à des relégations, cette notion, qui avait l'avantage de placer la personne - et non pas la communauté - au cœur de la réflexion s'est effacée progressivement.

Or l'idée de parcours individuel est l'une des voies qui permettraient sans doute d'explorer les pistes de la participation et de la lutte contre un certain nombre des discriminations. L'idée de parcours est contenue, par exemple, dans la conception de l'immigration qu'évoque Bernard Charlot (dans « *Intégration, une mission pour l'école* » *Education et Devenir*).

La recherche urbaine met en lumière des types de résidentialités. Ils sont fondés sur des modes de consommation, de redistribution dont les agents sont parfois individualisés. La mobilité y joue une fonction sans cesse accrue. A tel point qu'elle peut devenir un indicateur de ce que l'on désigne par l'intégration au tissu social dominant.

La mobilité évoque bien sûr le mouvement instantané (desserte en transports collectifs et faculté d'utilisation, accessibilité, motorisation du ménage etc...) mais elle peut s'entendre aussi à une autre échelle, dans le temps et l'espace. Qu'en est-il des liens entre mobilité résidentielle et ordre public ? Sarcelles, dans le Val d'Oise, à la fois ancienne ville nouvelle et lieu géométrique des tentations affinitaires, nous a paru pouvoir servir d'exemple.

Patrick Baquin

Sarcelles, à l'origine, c'est un petit village paysan, rural, à 15 km de Paris. Dans les années 50, y est implantée une ville nouvelle avant l'heure. Elle est prévue pour 20 000 logements et n'en comptera in fine que 12 000, tous en immeubles collectifs. Ce sont des barres et des tours. Les deux tiers sont en locatif et l'autre tiers en copropriété. L'ensemble a été construit par la Caisse des Dépôts. Il fallait construire vite, à cause de l'exode rural, des rapatriés... On a adopté une règle simple : un logement, un arbre. On a aussi laissé beaucoup d'espace entre les bâtiments, pour les parkings, les écoles, les équipements sociaux, culturels, culturels... Pour y habiter, il n'y avait pas de plafond de ressources. C'était du logement intermédiaire. A Sarcelles, il y a eu quelque chose de très violent à l'origine : le rejet de l'extérieur, la « sarcellite », qui a fait naître un fort sentiment d'appartenance.

Cela a commencé à moins bien fonctionner dans les années 70-80. Les habitants partent -dans une proportion significative- pour accéder à la propriété dans des pavillons à proximité. Pour ceux qui arrivent, c'est moins un choix. Alors que, dans les années 50-60, il y avait un statut social lié à l'accession à Sarcelles, ceux qui arrivent après n'ont pas le choix. Il y a eu une première crise dans les années 80 parce qu'on n'avait pas entretenu le patrimoine. Les loyers étaient bloqués. On a alors procédé à une réhabilitation mais avec l'introduction d'un plafond de ressources, un aspect meurtrier des subventions. On a ainsi contribué à paupériser la ville. Aujourd'hui, on est en situation d'échec

alors que l'ensemble des institutions (ville, police, école...) travaille beaucoup, ensemble et en très bonne intelligence. Ce que je trouve très inquiétant, c'est qu'en dépit de ce bon fonctionnement collectif, on n'arrive pas à endiguer des phénomènes de violence et d'incivilités. Des jeunes qui cassent systématiquement les portes, qui squattent... Nous assistons au développement d'un syndrome insécuritaire, beaucoup plus fort que la réalité de l'insécurité (qui n'est pas très importante, objectivement). On n'arrive pas à gérer cette situation.

On n'a pas beaucoup travaillé sur la question du statut personnel des habitants actuels. Intuitivement, on repère trois catégories :

- 1 - ceux qui ont le RMI, des CDD, qui n'ont pas vraiment de statut social et qui du coup sont confinés dans ce territoire. Avec, pour les jeunes, un surinvestissement sur le territoire, dont ils ne sortent jamais. Notamment parce qu'ils ne savent pas lire. Il y a un mécanisme d'otages avec, en réaction, une appropriation violente.
- 2 - des ménages en transition qui sont dans un parcours, en mouvement. Ils ont les moyens potentiels de sortir vers l'accession ou l'habitat pavillonnaire. Du coup, ils n'investissent pas beaucoup parce qu'ils savent qu'un jour ils iront ailleurs. Ils iront dans un autre « ghetto » en formation... des groupes de pavillons juste à côté mais qui ne communiquent pas avec les grands ensembles. Ils sortent donc des grands ensembles et c'est dramatique s'ils en sortent trop nombreux.
- 3 - les gens qui n'investissent pas parce que, mentalement, c'est pour eux une résidence secondaire ; ils ont un ailleurs en province. Mais ils sont de moins en moins nombreux.. De plus en plus, aujourd'hui, quand ils sont en retraite, les locataires continuent finalement à habiter chez nous ; il y a donc un vieillissement de la population qui n'a plus les racines qu'avaient les autres. On assiste même au retour des veuves, des gens seuls, après un passage par la campagne en début de retraite.

Il faut se pencher sur la question des familles, des typologies d'habitants, leur mode de rapport au territoire. Dans ces grands ensembles, il y a le territoire privé (l'appartement), le vraiment public (la rue) et un espace très vaste, propriété privée à usage public, espace vert, communautaire, etc. Pendant les premières périodes, cela fonctionnait bien et aujourd'hui c'est devenu source de problèmes. La société ne l'investit pas. Faut-il fermer autour de chaque immeuble ? Sur le terrain, les gens ne le pensent pas. Cet espace est approprié. C'est un phénomène grave et qu'on ne sait pas gérer : l'appropriation de l'entrée, de la cage d'escalier, du trottoir... par des jeunes. Ils sont là parce qu'ils vivent d'économies parallèles, de trafic de drogues, de vêtements, d'armes. Ce sont des lieux de surveillance des rendez-vous à proximité des caches, dans les caves. Nous, nous sommes encore trop enfermés dans la distinction privé/public. Il faut inventer l'économie mixte qui permette de gérer les espaces mixtes.

Le rempart communal n'existe pas . Je suis frappé par le nombre de communes qui ont fusionné et dé-fusionné. Le vieux village de Sarcelles fonctionne de manière imperméable et ne communique pas du tout avec le grand ensemble. Il y a quelques années, dans le village,, 70 pavillons ont été inondés. On a mis à disposition de leurs habitants des logements dans le grand ensemble ; dix-sept seulement ont accepté ces logements. Les autres ont préféré camper dans la salle de fêtes plutôt que d'aller gratuitement dans ces immeubles. Il y a là un ferment très puissant de ségrégation. Autre exemple : quand on propose des emplois jeunes, certains les refusent sur certains territoires qui ne sont pas suffisamment ressemblants.

Jacques Frenais : Le parcours résidentiel, est-il un des éléments de l'entre-soi ?

Patrick Baquin : *Oui, il y a un phénomène de fuite. Les « bons locataires » qui ne taguent pas, ne cassent pas... s'en vont au motif de la qualité de l'école. On a eu, pendant les vingt-cinq premières années, une excellente cohabitation de 80 ethnies différentes avec pas vraiment des quartiers antillais ou pieds noirs... mais des polarisations. On avait de forts pôles associatifs qui se sont construits avec une sorte de consensus et en cogestion (on parlait au chef de village africain quand on avait un problème de logement). Et puis, le tissu associatif s'est usé. Un certain nombre de ces communautés ont perdu en terme de leadership : beaucoup de chômage, perte d'autorité des pères etc. D'autres réseaux se substituent aux anciens, notamment des réseaux mafieux, mais ils sont certainement en très petit nombre. A nos yeux, une cinquantaine de familles sur douze mille sont très problématiques et sont responsables de toutes les nuisances : problèmes au collège, trafics, vols dans les magasins, deals... Il suffit d'une cage d'escalier squattée sur cinquante pour provoquer un sentiment d'insécurité. Le rapport entre le syndrome, le fantasme et la nuisance réelle est énorme.*

La société civile a des difficultés à gérer ce problème. On fait peut-être des choses trop larges, pas assez appropriées. C'est difficile, par exemple, de faire que soient réunies et instruites chez un même juge les différentes plaintes concernant une même famille. C'est très difficile pour la police d'obtenir que ce soit rassemblé. On a du mal à avoir une complémentarité de l'exercice du pouvoir communal, scolaire, judiciaire... Parfois, on a l'impression que l'on manque la cible.

Jacques Frenais : *Si on reprend le point de vue de Jacques Donzelot sur la commune, Sarcelles, c'est une commune intercommunale : au sein d'une même collectivité, il y a des éléments territoriaux très contrastés et cependant la collectivité locale semble dans l'incapacité d'assurer la solidarité. Le lieu d'autorité n'existe pas ?*

Patrick Baquin : *Le lieu d'autorité où l'on peut dire « la famille untel » est totalement en dehors du droit pour différentes raisons constatées par différentes institutions (vol dans les magasins, école non fréquentée, bailleur qui sait ce qui se passe dans la cave...), ce lieu où ces choses peuvent être réunies n'existe pas. Sauf s'il y a un fort volontariat des individus qui transgressent leurs barrières administratives et veulent bien passer du temps ensemble pour parler des choses ensemble avec le maire, le procureur, le bailleur... mais ils ne sont pas vraiment légitimes à travailler ensemble.*

Il y a quelques années, la commune de Sarcelles ne s'en occupait pas. Maintenant, elle s'implique énormément. Elle s'intéresse à l'attribution des logements, qui est le domaine conjoint de la préfecture, des entreprises 1% et, pour un certain pourcentage, de la commune et du bailleur. Toutes les démarches type CLS sont très intéressantes parce que différents partenaires se découvrent, cela donne d'énormes progrès dans la gestion conjointe avec la police. Mais il y a un doute sur la légitimité de ce partenariat. On bute sur le cloisonnement. C'est grave parce que ce devrait être un axe de fonctionnement pour tout le monde. La commune doit-elle surinvestir ? Moi, je refuse de prendre des gardes avec des chiens. Les gens nous disent qu'ils sont prêts à nous payer pour ça. Mais c'est un ferment de la ségrégation. On a le sentiment que le désir de cette ségrégation monte.

A ceux qui me demandent des gardes avec chiens, je dis qu'il faut qu'ils se réapproprient l'immeuble, qu'on va faire une charte de l'immeuble, qu'on va se réunir avec le commissariat pour voir comment respecter l'ordre ; comment déposer plainte (sous son nom de jeune fille et à l'adresse du commissariat, pour ne pas craindre des représailles)... Comment l'ensemble de la collectivité peut se réapproprier l'immeuble. Ça marche si des gens dans l'immeuble sont prêts à ce travail, parce qu'ils se sentent assez forts.

Jacques Donzelot : *Les gens ne doivent pas comprendre pourquoi on leur refuse des gardes... dans un système institutionnel qui témoigne de pareilles carences !*

Patrick Baquin : *Nous prenons cette position parce qu'il y a un partenariat de la Caisse des Dépôts et de la Ville qui ont en commun la volonté de retrouver un statut diversifié, en sortant du plafond de ressources, en démolissant pour répondre à la demande des jeunes. Cela s'inscrit dans un projet global et c'est le projet porté par le maire. Tous parlent d'une même voix. La « mixité » (dont beaucoup parlent) et qui existait à l'origine au grand ensemble, nous espérons de la réinventer. Et puis il y a les ménages qui vivent là depuis longtemps et qui disent que l'urbanisme n'est pas forcément pathogène. Les gens assez spontanément recréent des petits collectifs d'immeuble, au niveau d'un bâtiment et reprennent les choses en main. On essaie de s'appuyer là-dessus. On leur dit : « l'an prochain on va dépenser un million » et on discute avec eux sur l'affectation de cette somme. On teste sur des immeubles des solutions différentes : petites entrées ; caves fermées ; quand il y a trop de familles « lourdes » dans une cage d'escalier, on coupe un grand logement en deux ; on recrée la « chambre de bonne » pour les jeunes ; on fait des appartements pour personnes âgées, avec quelques équipements adaptés... Il y a des mutations mais, dans la majorité des cas, les institutions ne travaillent pas assez ensemble.*

André Bruston : *La société civile c'est justement ce qui ne relève pas des institutions. Même quand elles sont en situation de synergie, les institutions ne peuvent pas ne pas produire des ségrégations, des catégories. Les ethnies sont produites institutionnellement.*

Patrick Baquin : *Le grand terreau, c'est le fait que les différentes institutions se comprennent mieux et du coup après, elles peuvent aller ensemble de manière solidaire, sur le terrain, quand ça va mal. Par exemple, lors de la création d'un commissariat de quartier qui a été brûlé dès le samedi parce qu'on avait fait une opération dans les caves, les habitants ont eu l'impression qu'ils avaient en face d'eux une société civile et pas des gens qui se renvoyaient la balle. Donc, on peut discuter avec les gens à partir de ça. On organise des discussions avec les habitants, le soir dans des réunions de quartier. Cela veut dire qu'on cède du pouvoir ; sur les investissements prioritaires par exemple. On tente des choses que les gens demandent et auxquelles on ne croit pas forcément. Je dis à mes troupes de garder leur opinion dans leur poche et de faire ce que les gens leur demandent même s'ils trouvent ça idiot (par exemple, le petit jardin privatif devant la résidence : l'image est aussi forte que les jeunes qui squattent dans la cage...). Ensuite il faut gérer : madame Machin qui arrache les fleurs pour aller les planter dans sa résidence secondaire. Les jeunes vont prendre des photos... prennent eux-mêmes en charge le jardin et le défendent : une nouvelle forme, positive et non destructrice, d'appropriation du territoire. Peut-être est-ce un peu de l'identité des enfants qui dessinent souvent un arbre à côté de la maison...*

Nous sommes au cœur de la problématique territoriale dont devait procéder la reconnaissance des désordres et du sentiment d'insécurité dans l'espace urbain. Comment le destin résidentiel conditionne-t-il le rapport au désordre, provoqué, choisi ou subi, des fonctions urbaines ?

À l'opposé de l'approche en terme de communauté « sécuritaire », la mixité sociale est très souvent présentée par les acteurs de la ville comme un facteur d'équilibre (à l'échelle de la cité surtout) gage de la sécurité. Il faut alors établir des typologies prenant en compte la nature de cette mixité. Or, il semble que les catégories conventionnelles (de type CSP) soient insuffisantes à rendre compte de la diversité souhaitable. On utilise un certain nombre d'oppositions qui catégorisent les populations

du point de vue de leur sentiment sur l'insécurité : habitants volontaires/habitants contraints, en mouvement/otages du lieu, vivant l'espace comme lieu de vie/lieu de survie (voire s'inscrivant dans « le désir/la démerde »), citoyenneté subie/citoyenneté active... À quoi renvoie cette notion de mixité comme gage de la sécurité et sous quelles conditions peut-elle être obtenue ? Y répondre suppose en fait d'admettre pluralité et diversité : des habitants par rapport à leur logement (du propriétaire au locataire) ; de la catégorie sociale des habitants (définie le plus souvent selon les critères des bailleurs sociaux, de l'occupant du logement social à celui des appartements en loyer libre) ; des formes d'habitat (depuis le logement collectif jusqu'à la maison individuelle) ; des bâtiments eux-mêmes dont l'emploi ne doit pas être exclusivement réservé au logement mais proposer des espaces pour le commerce, les activités tertiaires, associatives, voire industrielles...

L'itinéraire de résidence et celui de la sécurité qui croisent l'ensemble de ces profils et les modulent presque à l'infini, sont donc, en grande partie, individuels.

Daniel Condaminas

(à propos de son expérience dans le 13^e arrondissement de Paris)

Sur l'école, on a le même problème qu'avec d'autres communautés. Les résidents d'origine asiatique vont à l'école publique mais, ensuite, ils vont à d'autres écoles, religieuses et communautaires. Il faut être très vigilants. Ils risquent de prendre le mauvais de notre communauté et de la leur. Les jeunes refusent le joug très fort de leur communauté ; dans ces communautés, on ne discute pas en famille. Jusqu'au mariage, qui est programmé. Ils continuent à avoir cette culture. Mais quand ils sortent de l'école républicaine, ils ont appris d'autres choses. Cela donne quelques petits chocs et des comportements difficiles ; mais on n'a pas trop de recul, car 1970... c'est récent. Premier signe de réussite: la Mercedes. Ensuite, on quitte le quartier et on s'installe dans un pavillon. Pas sûr de retrouver la deuxième génération... En tout état de cause, le jeune est un hybride. La présence paternelle reste forte. En dehors du business, le rapport aux études est bien vécu. Les études sont importantes et dans leur mentalité, c'est très fort.

D'ailleurs, ce phénomène des itinéraires résidentiels et des « entre-soi » multiformes qu'ils engendrent est connu et la plupart du temps exploité par les « fabricants » de la ville et les opérateurs du logement. Comment pourrait-il en être autrement ? Une grande part de ce comportement constitue les segments du marché.

En termes d'habitat et d'urbanisme, que produit la prise en compte du désir de sécurité ? D'abord une distinction physique et mécanique entre intérieur et extérieur. Cette division est plus ou moins vigoureuse selon les lieux, les maîtres d'ouvrages, les histoires locales ou personnelles. Elle peut aller jusqu'à opposer deux mondes : un monde extérieur agressif, d'où vient la menace, où est embusqué le danger et un monde intérieur sauvegardé, rempart de la sphère privée.

Les opérateurs

Sous des formes diverses, le réflexe de clôture opère presque partout. Les clients l'imposent aux promoteurs qui négocient avec les communes d'accueil les conditions d'une hospitalité bien ordonnée.

François Bonnet

Apollonia (3) est une société spécialisée dans les opérations de grande envergure, des opérations d'au moins 500 logements, jusqu'à 1500. Nous faisons de la rénovation de quartiers, avec des équipements publics et commerciaux. Avec chacune de nos opérations, ce sont donc deux ou trois mille personnes qui arrivent dans une ville. Ce sont des opérations complexes et importantes.

Nos terrains sont généralement de grands terrains qu'on trouve dans des zones de friches industrielles ou semi-rurale, assez loin de Paris. Par exemple nous avons fait 900 logements dans la campagne à Bailly- Romainvilliers. A l'origine, il n'y avait que des champs. Il fallait qu'on crée un quartier... Ou alors on travaille dans la ville, sur des friches industrielles, des zones en déshérence. Il faut reconquérir la ville. Par exemple, notre programme de Villeneuve-la-Garenne : 600 logements en accession à la propriété dans une ville qui compte plus de 70% de logements sociaux. On essaie de réinsérer de l'accession dans du social. On est donc toujours dans des endroits où peuvent se poser des problèmes de sécurité.

Dans notre profession, Apollonia est unique. Nous sommes aménageurs, constructeurs et vendeurs. On fait toute la gamme : on conçoit le projet avec des architectes ; on travaille avec la Ville ; on construit et l'on vend. Et quand on vend six ou sept cents logements, on est là pour des années. Donc on a une responsabilité envers nos clients ; on est sur place pour répondre à leurs problèmes et assumer ce que nous avons réalisé. On ne peut pas faire n'importe quoi et s'en fiche parce qu'on s'en va ensuite. La Ville nous met souvent devant cette responsabilité. On entretient des relations très fortes et permanentes avec la Ville. On ne réalise des projets que dans les villes où l'on sent qu'on pourra bien fonctionner avec les élus et leurs services.

Il existe, c'est vrai, des aménageurs souvent publics ou parapublics (comme certaines structures de la Caisse des dépôts), qui font un travail de remodeleur foncier. Mais sans qu'il y ait vraiment une approche qui réponde à ce souci d'urbanisme global, dans l'intérêt de la ville. Ils ont une vision horizontale parcellaire ou par immeuble, mais pas globale.

Quelles sont les opérations que l'on a actuellement en commercialisation ?

- *Bailly-Romainvilliers : 850 logements + 400 qui sont venus se mettre à côté de nous. Pour un village qui comptait 300 logements. C'est à côté de Disney. On a eu à créer un quartier. Dans ce village,*

3 (Filiale de NEXITY (ex CGIS) premier promoteur-constructeur en France, et surtout en Ile-de-France, avec des sociétés comme APOLLONIA, SEERI, FERREAL et GEORGE V régions)

il n'y avait pas de problème de sécurité, mais l'urbanisation de la ville nouvelle autour de Disney les a amenés.

- Villeneuve-la-Garenne : 600 logements en accession derrière la Caravelle (un cas de cité difficile parmi d'autres. Elle est en cours de restructuration par Roland Castro). Comment faire venir des gens dans un endroit a priori difficile ? Il n'y a pas de transports, des problèmes de sécurité.
- Villeparisis : c'est une zone pas très simple. On y fait 1200 logements.
- Alfortville : on travaille sur d'anciens terrains GDF, dans des quartiers en déshérence industrielle.
- Un nouveau terrain à Bondy.

A chaque fois, ce sont des terrains dont la requalification n'est pas facile et dont aucun promoteur privé ne veut. Sur la sécurité, on réfléchit beaucoup à la prévention. On pense que l'urbanisme a une influence très nette sur la délinquance. Quand on pense nos opérations, on se met à la place de nos acquéreurs dans leur vie quotidienne. Mais on ne souhaite pas du tout une escalade de protection de type camp retranché. On veut plutôt mettre en œuvre un autre urbanisme que celui qui a pu provoquer les désastres que l'on connaît dans certaines villes nouvelles.

Cela passe parfois par une bagarre un peu forte avec les urbanistes conseils des villes qui ont une vision théorique de lieux où eux n'habiteront jamais. Notre approche les dérange parce que nous arrivons avec nos codes, un habitat différent, traditionnel, des petites rues, un mélange de maisons et de collectif. On pense qu'il ne faut pas scinder les bureaux et l'habitat. La réussite passe par cette véritable mixité... Mais si nous avons des rapports difficiles avec les urbanistes les élus, eux, sont séduits. Avec les élus nous sommes dans la réalité pratique alors que les urbanistes théorisent sans s'embarrasser des détails et décrètent ce qui est bon pour les autres.

Le logement social, est souvent associé à la délinquance. En ce qui nous concerne, nous avons toujours dans nos opérations du logement social. Mais il est totalement intégré à nos opérations. Sans qu'un passant puisse dire qui est l'un et l'autre. On ne met pas le logement social face à la voie ferrée dans le coin le plus mauvais. Mais on les oblige à prendre notre architecte. On ne veut pas que le logement social se distingue des autres logements. On ne veut pas mettre les gens dans des ghettos. Dans les immeubles haussmanniens, le partage social était vertical ; aujourd'hui on a des zones, ce qui est très mauvais.

En termes d'urbanisme, ce qui compte, c'est que les gens se sentent bien. On prévoit beaucoup d'espaces privatifs. On veut limiter les espaces publics qui ne sont pas toujours bien gérés. Nous découpons nos programmes en copropriétés de taille humaine où il y a toujours le regard de l'autre. On évite les culs de sacs, les zones d'ombre... On a beaucoup de petites ruelles, de connexions, qui créent du passage, qui créent de la sécurité parce qu'on voit l'autre ; ça a un aspect de surveillance collective... On ne met pas spécialement des clôtures ou des barrières électriques. On organise la mixité sociale, travail-logement-écoles.

La moyenne statistique des gens qui viennent chez nous est d'environ 35-36 ans, 1,8 enfant par ménage. Ce sont des gens qui ont envie de vivre normalement.

J'ai été un peu surpris de constater que, depuis qu'on a livré la première tranche de Villeneuve-la-Garenne, il y a six mois, alors que nous avons réalisé des enduits colorés, on n'a pas eu un tag sur nos

immeubles ou sur une maison. Il y en a eu sur des panneaux publicitaires, mais pas sur nos enduits. On a été surpris. Les gens se sont approprié les lieux et les respectent. On vend mille logements par an.

Frédéric Ocqueteau : Cela concerne en réalité « des classes qui se vivent comme moyennes », qui ont envie d'être bien. Pressentez-vous que les résidents iront jusqu'à exercer une surveillance quelconque pour préserver ce bien-être ?

François Bonnet : Villeneuve est une municipalité bien tenue, mais il y a forcément des tags. Par exemple, à la Caravelle : un immeuble de 450 mètres de long, pas un balcon ; il y a des endroits où pas un policier ne rentre. On avait un peu peur de se mettre près. On a fait gardiennier nos chantiers. Et tous les soirs, des bandes rodaient. Maintenant, que les gens habitent notre opération, il n'y a quasiment plus de dégradation ; même les gens de la Caravelle se sont approprié ce lieu, d'une autre manière ; ils viennent s'y promener. Ce n'est pas dû à la surveillance. A deux heures du matin, on n'y peut rien... Mais il y a une revalorisation de l'espace. On peut faire évoluer les gens.

François Ascher : Dans toutes vos opérations, vous vendez une image de ville. On croit, à voir vos opérations, qu'il y a toujours eu une ville... C'est votre caractéristique. Ça marche commercialement, même s'il y aurait beaucoup de choses à dire sur la qualité des logements... A propos de cette démarche qu'on voit se développer chez pas mal de promoteurs, les développeurs américains disent que les gens veulent de la sécurité physique et économique : ils ne veulent pas qu'il y ait dégradation économique de leur patrimoine. Ils ne veulent pas qu'il se déprécie. Ce qui est important, c'est de savoir quelle est la structure qui gère. Est-ce que les habitants sont préoccupés par les gens en difficulté ? Est-ce que vous suscitez la création d'associations ? Comment vous prenez en compte cette demande des habitants ?

François Bonnet : Ce qu'on essaie de faire, c'est de dissocier ce qui sera rétrocédé au public et au privé. On se met d'accord avec le public, pour les normes, l'entretien, en amont... Nos opérations sont divisées en multiples copropriétés, jusqu'au plus petit commun dénominateur pour que les gens se retrouvent dans une communauté d'intérêts ; il faut qu'ils puissent réagir ensemble de la même manière. Donc il ne faut pas faire des copropriétés trop grosses. Mais on ne gère pas le syndicat. Jusqu'à présent on avait la société Foncia qui s'occupait de nos résidences. On ne peut pas être juge et partie. Sinon, cela pose problème au moment de la livraison.

Ce qu'on sait, c'est que Villeparisis a neuf ans et que ça fonctionne. Parce qu'on est bien descendu au plus petit commun dénominateur. Il n'y a pas d'interrogation sur le devenir global du quartier.

Pour l'aspect financier, on a des méthodes très particulières, le « one shot » qui privilégie les pionniers. Par exemple, à Courbevoie, on avait une casse automobiles, une chaufferie et deux cimetières autour du terrain ; c'était un milieu hard, on devait y construire 600 logements. Dans ce cas, il faut que les gens qui viennent là et qui spontanément n'en ont pas envie y trouvent un intérêt. On a mis un prix de vente bas (13000 francs le m² contre 17 000 à Courbevoie). Tout de suite, les pionniers encaissent donc une plus-value. On fait ça souvent en un week-end et on arrive à vendre entre 100 et 150 logements à l'aide d'un immeuble témoin déjà réalisé de 40 logements à visiter. Puis on lance d'un seul coup la construction de 200 logements. C'est l'un des problèmes des aménageurs. Dans les grandes opérations, les élus ne peuvent pas envisager dix ans de travaux. Nous, on fait des opérations qui durent au maximum quatre ans. On boucle une opération de 400 logements en quatre

ans maximum. On a rénové un quartier. Ce n'est pas un chantier permanent. Quand vous livrez un ensemble important, il doit vivre tout de suite.

Bruno-Henri Vayssière : C'est un paradoxe heureux : il y a un effet de masse à livrer une quantité de logements rapidement. On pallie quasiment tous les dysfonctionnements habituels de démarrage et de ré-assemblage. Cet effet de masse est très important et n'a jamais été dit dans la littérature sur la prévention situationnelle.

François Bonnet : Nous, dans nos opérations, on fait immédiatement une énorme maquette qui montre ce qu'est le quartier, ce qu'il sera... Cela sécurise les acheteurs sur l'avenir.

François Ascher : Du côté de la demande, est-ce que les acheteurs posent la question de la sécurité, de l'avenir du quartier ?

François Bonnet : Ils ne posent pas la question comme ça. Ils font le tour du quartier, plus qu'ils ne posent la question. On prépare les visites, mais de toutes façons, ils vont faire le tour. Ils ne posent pas la question de notre quartier, mais de ce qui existe autour. Ils sont sensibles aux tags, aux carcasses de voitures... Mais surtout aux écoles. C'est toujours un point fondamental. A Villeneuve, il y avait un gros problème d'école. La condition de notre intervention, cela a été la création d'une école et d'une crèche.

Jacques Frenais : c'est une communauté fermée subtile...

François Bonnet : Ce n'est pas ce qu'on souhaite, mais on implante 600 logements en accession à la propriété dans une zone à dominante sociale. 200 sont déjà vendus, soit l'équivalent de dix ans du marché de l'immobilier sur Villeneuve avant notre arrivée... C'est vrai que cela fait un effet de masse. Pour la sécurité on éclaire tous les espaces extérieurs et les cheminements sont protégés. On met en front des maisons plutôt que des grands immeubles. Les gens se disent : « comment je vais aller chercher mon bus, mon pain ? ». Dans les villes nouvelles, on a voulu créer des villes. Nous, quand on prend un terrain, la première chose qu'on fait, c'est qu'on regarde comment vit la ville autour. Et on reprend les axes de la ville autour. On fait la liaison du quartier avec la ville. C'est une reconquête de la ville.

Jacques Frenais : Et la Caravelle ?

François Bonnet : Aujourd'hui, la mairie nous dit : « Faites-nous une liaison ; on ne veut pas que ce soit trop haut. Faites-nous 220 maisons et 220 collectifs ». La Caravelle, c'est différent : c'est une cité créée dans les années 60 avec un parti pris abstrait, théorique. L'architecte ne s'est pas préoccupé des gens qui devraient vivre là... L'architecture sociale des années 90, a persévéré dans cet urbanisme sans âme avec des barres qui bloquent la fluidité de la ville. Il n'y a aucun moyen d'opérer une pénétration dans ces espaces. Nous avons donc décidé de recréer une rue qui passe à travers toute notre opération et qui assure la connexion entre notre opération et les HLM.

C'était difficile de se marier. Mais on n'a pas voulu fermer. On a laissé notre opération complètement ouverte ; on espère faire venir des commerces. Les gens se promènent. Il n'était pas simple de mailler en cohérence, notre espace avec les grandes barres et les grands espaces en déshérence. Le terrain appartenait aux Chantiers navals (ceux des frégates de Cherbourg), repris ensuite par une filiale de la

Générale des Eaux, puis par la SEM. On cherche vraiment, comme à Alfortville, à faire un maillage avec l'existant. Villeparisis est une opération plus refermée sur elle-même, mais ce n'était pas notre souhait.

Bruno-Henri Vayssière : *Vous cherchez à limiter les espaces publics. Les populations de la Caravelle et des autres ensembles sociaux ne sont plus chez eux...*

François Bonnet : *C'est la Ville qui décide de limiter les espaces publics en fonction de ses problèmes et de ses moyens pour gérer ces espaces. A Bondy, ils veulent qu'on crée des squares, par thèmes.*

François Ascher : *L'idée du bourg n'est pas complètement étrangère, ce n'est pas la grande ville, ce n'est pas le village, mais une forme intermédiaire de communautés, un espace collectif. Les opérateurs jouent sur ce type de registres. Ce n'est pas la « gated community »...*

François Bonnet : *A Villeneuve nous avons pensé les espaces publics en fonction des souhaits des élus. Ils voulaient un projet très différent. On a gardé des transparences et des cheminements qui permettent aux gens d'accéder aux espaces ouverts. Mais il est vrai qu'il y a un choc architectural.*

Bruno-Henri Vayssière : *Ce sont finalement des recettes architecturales assez simples. Mais le vrai problème, c'est la gestion de l'espace public. Dès que l'espace extérieur n'est plus géré comme espace ouvert, on fait des miracles. Faire sentir implicitement que les gens susceptibles de commettre des délits ne viendront pas là. On est dans le registre du sentiment d'insécurité. La vraie subtilité c'est permettre à tout le monde de venir en créant quelques codes d'occupation de cet espace pour que ce ne soit plus la permissivité totale.*

François Ascher : *Quelle est la proportion d'HLM ?*

François Bonnet : *Dans nos programmes elle se situe généralement entre 15 et 20%. Cela risque de monter un peu. C'est vrai que de mettre les gens sous le regard les uns des autres, ça change leurs comportements.*

François Ascher : *Utilisez-vous des technologies de pointe en vidéo ?*

François Bonnet : *Oui, mais uniquement dans le para-hôtelier. Et aussi dans certains immeubles parisiens, en locatif court, parce qu'il y a davantage de passage. Dans le logement social, il y a un gardien à partir de 60 logements.*

On essaie toujours de faire une mixité d'activités : des écoles, du commercial, du médical, du paramédical. Pour les bureaux, c'est plus limité, car il est difficile d'en faire venir n'importe où. Mais on essaie de créer des locaux pour des activités tertiaires. Cela dépend aussi du site, s'il y a ou non une bonne desserte en transports. On essaie de mettre des activités, mais c'est de l'activité légère. On évite le MacDo. Souvent ce sont les élus qui y sont réfractaires, en tant que point de fixation de phénomènes qu'ils ne maîtrisent plus. Pourtant, les gens de MacDo paient bien ; mais, par exemple, à Maisons-Alfort, le maire n'en veut pas.

Olivier Nicoulaud

Pour compléter ces propos, je voudrais faire quelques commentaires venant d'un acteur comme l'Atelier Parisien d'Urbanisme (l'APUR), qui est à l'interface entre les préoccupations globales de sécurité et l'action locale sur le territoire de Paris.

A l'échelle de la ville, notre travail est surtout statistique ; là, les données sont dures à obtenir, en raison notamment des limitations légitimes apportées par la CNIL. Trop de paramètres se mélangent aussi, pour servir utilement à la préparation de stratégies urbaines. Notre souci aujourd'hui, c'est d'essayer d'être plus précis, de mieux cerner les territoires en difficulté, peut-être avec d'autres méthodes d'investigation. L'action dans les quartiers, c'est au contraire la vie quotidienne. C'est du concret. Pour autant, la réalité n'est pas facile à lire car les acteurs locaux n'ont pas la même perception des choses. Voyez l'article du Monde d'hier, 3 octobre 2000, sur la réhabilitation du quartier Château Rouge : certains s'y trouvent assez bien, d'autres disent que le quartier est en pleine décrépitude. Alors qu'un effort soutenu a été consacré à ce quartier, il reste de grandes divergences sur ce que ressentent les habitants. Il y a donc beaucoup à faire encore pour mieux comprendre leurs attentes, souvent contradictoires.

Pour l'aménagement physique de ces quartiers, on est en liaison notamment avec l'OPAC. Les statistiques, ici, ne servent que pour un premier regard, pour cadrer les choses. Il nous semble qu'il y a quelques critères de base que l'urbanisme doit respecter pour réduire les lieux potentiels de conflit. Par exemple, pour l'espace public : bien séparer le public et le privé, que chacun ait une adresse, préserver une lisibilité minimum des espaces, éviter le plus souvent les voies en impasse... En fait, il s'agit de donner un sens à l'espace et de le rendre gérable. Pour le reste, il faut laisser la place à la création, à la diversité. Mais c'est vrai que ce n'est pas toujours facile à faire et surtout les problèmes de sécurité peuvent demeurer souvent vifs dans une ville complexe.

Un exemple : le déplacement des secteurs de délinquance. On a dit que les problèmes de Château Rouge étaient nés en partie d'un déplacement des problèmes de drogue d'un autre quartier voisin sur lequel a été engagée une action de requalification. On en revient donc au global. Quelle que soit la qualité d'une action locale, elle ne peut échapper à des facteurs sociaux qui la surdéterminent dans la ville. Dans une ville constituée et forte, la résidentialisation des quartiers rencontre donc des limites. Il en va peut-être autrement dans des quartiers plus isolés.

Ainsi, le promoteur décrit avec probité et beaucoup de professionnalisme la production d'un monde clos : un morceau de ville composé de petites unités d'où chacun peut surveiller le voisin ou l'intrus ; une idée bienveillante de la mixité, à la Haussmann, dans un monde d'où sont effacées les catégories haussmanniennes ; des équipements et jusqu'à des écoles de quartier, négociées avec la municipalité...Un entre-soi baptisé, aujourd'hui, dans le meilleur des cas, « résidentialisation ».

La voix des HLM a manqué à ce débat. Car leur situation et leurs missions, beaucoup plus complexes, les conduisent à des témoignages plus nuancés qui auraient enrichi les points de vue. D'ordinaire, le parc HLM est montré du doigt sans ménagement. Ce qui constituait, dans les années soixante, une aspiration quasi générale est considéré, à présent, comme une malédiction, source de la majeure partie des dérives, des désordres, des délits. Architecture, gestion, peuplement constituent un seul bloc accusé d'engendrer la menace sur la ville.

Les bailleurs sociaux se sentent en charge de restaurer un climat de confiance qui permette la « jouissance paisible » de la résidence. La plupart conteste la dichotomie entre dehors et dedans, surtout si elle se résume à protéger l'intérieur du danger extérieur. En fait, ils considèrent que les populations résidentes vivent sous deux menaces : celle d'être auteur et celle d'être victime. En cela, ils formulent de façon déterminée l'intégration du parc de logements sociaux dans le territoire urbain général.

La dialectique entre sphère publique et sphère privée prend progressivement l'ampleur d'une métaphore. On y retrouve les problèmes que posent les statuts des espaces sur le territoire urbain mais aussi le statut des protagonistes ; la coproduction de la sécurité entre les agents de l'ordre public (justice, gendarmerie, police) et les autres ; entre les pouvoirs et les services publics, d'une part, les entreprises privées, d'autre part. La loi LOPS de 1995 ouvre le champ des initiatives d'où qu'elles viennent.

Privé / Public

Les contrats locaux de sécurité sont apparus comme un dispositif où des « partenaires » multiples avaient à partager un diagnostic commun. Une question aurait pu être celle de savoir si les agents de protection agissant sous contrat privé pouvaient jouer un rôle dans ce diagnostic ou si les représentants publics de l'Etat et des collectivités locales sont seuls censés y concourir et le faire vivre.

Aux protagonistes, la sécurité pose de sérieuses questions de coordination et de concertation. Il semble en effet que les réponses apportées aux problèmes de sécurité ne sont pas assez articulées les unes aux autres. Il n'existerait pas de lieu permettant la centralisation des problèmes de sécurité rencontrés. Plusieurs raisons motivent cette carence : aucun organisme, même à l'échelon local, n'a pour mission de rapprocher ou de confronter les partenaires de l'ordre ; lorsque ces organismes sont - difficilement - mis en place, par exemple avec le soutien de collectivités locales, ils manquent très largement de légitimité aux yeux des institutions régaliennes, voire des citoyens et des délinquants. La différence des référents de chaque catégorie d'acteurs entrave encore leur rapprochement.

Face à cette carence et à la place grandissante occupée par les questions de sécurité, les contrats locaux de sécurité (CLS) semblent pourtant proposer un cadre pour la concertation. Or, le bilan des CLS effectué par plusieurs intervenants de nos séminaires met en évidence un résultat paradoxal : les CLS revendiquent la force des spécificités locales et pourtant ils aboutissent globalement à des résultats à peu près identiques. On peut se demander si c'est le bilan qui est un outil homogénéisant ou si les acteurs ont de fait mis en place des stratégies homogènes pour lutter contre l'insécurité. Il semble qu'en fait les bilans des CLS supposent des formes de concertation hiérarchisées qui encouragent un certain conformisme administratif. Il faudrait vérifier l'hypothèse selon laquelle l'organisation de ces diagnostics, le recrutement et la qualité de leurs auteurs, leurs destinataires supposés et leurs objectifs stratégiques, voire les outils statistiques sur lesquels ils s'appuient pour fonder leurs démonstrations les conduiraient plutôt à gommer les spécificités du contexte local pour obtenir un bilan conforme aux attentes et aux visées de leurs commanditaires. Se pose également la question de savoir comment et sous quelles conditions faire des CLS des outils plus performants au service d'une concertation largement demandée par tous, sur le terrain.

Ceux qui interviennent sur les questions de sécurité sont en situations inégales devant la concertation. Par exemple, les sociétés de gardiennage et de protection, acteurs omniprésents dans la plupart des lieux privés recevant du public, se disent les parias de la sécurité. Elles interviennent sur des lieux considérés comme hautement attractifs pour les délinquants (commerces, banques, etc.) mais avec des moyens limités, ce que soulignent leurs revendications actuelles. Pourquoi ne sont-elles pas associées à la concertation entre les forces de sécurité légitimes, ni considérées comme des partenaires normaux ? Les outils de prévention ou de protection qui leur sont proposés sont jugés trop larges, trop généraux. N'est-ce pas la déclinaison sécuritaire de la formule de Pierre Rosanvallon : « l'État est trop grand pour les petits problèmes et trop petit pour les grands problèmes » ?

Daniel Warfman

Les sociétés privées de sécurité (dites de gardiennage) sont des sociétés composées, en majeure partie, de personnel issu de l'immigration parce qu'elles emploient de la main d'œuvre sous payée (comme dans le nettoyage). Au départ, c'était un job de retraités et d'étudiants. Puis il y a eu un clivage important dans les prestations fournies entre le gardien de nuit, type Paul Préboist... et le gardiennage face au public (à partir des années 75-80). Ce ne sont plus des locaux vides que l'on surveille. Quant à la différence ethnique, elle s'explique par une différence de salaire.

Pour la surveillance face à un public, presque tous les problèmes médiatisés ont eu pour cadre des centres commerciaux, dans des contextes liés à l'acquisition de biens. Les premières dérives, ça a été au forum des Halles, la mort du clochard dans les années 80. La cafétéria du Casino de Sartrouville a vu un beur tué par deux vigiles arabes en 1991. On a enlevé l'autorisation administrative de la société de gardiennage, mais on n'a jamais mis en cause Casino. Alors que cette cafétéria était le lieu de vie des jeunes de Sartrouville. Donc, les types seuls face à 300 jeunes, ils s'arment. La démarche des sociétés de gardiennage a été faite au coup par coup. La société a embauché des jeunes arabes pour ne pas être accusée de racisme.

D'un côté, on a des vœux pieux, comme à Villepinte : les sociétés sont soumises à un conseil de déontologie... Elles font partie de la « sécurité intérieure » mais personne ne les intègre. On ne figure pas dans les CLS. Personne n'en parle ; c'est toujours la rustine. On voit la médiatisation des vigiles qui escortent les étudiants de Nanterre depuis le métro jusqu'à la fac parce qu'il y a eu deux viols. Ils sont blacks, on met des chiens. Ça fait pas facho, les étudiants disent qu'ils ont moins peur. On retrouve dans les appels d'offre de nos clients la demande d'intégrer dans la sécurité des jeunes de ces populations difficiles. C'est pour avoir la paix. On se dit : prenons les arabes du coin, on aura moins de problème.

Nous employons des salariés qui ne sont pas automatiquement français (mais nous, on ne fait travailler que des gens en situation régulière !). Cela nous a posé des problèmes de gestion du personnel pendant la guerre du golfe, par exemple ; on avait des employés pro-Saddam. Mais nous ne donnons pas dans les « emplois jeunes », on emploie aussi des pères de famille... Un système largement différent.

Est-ce qu'il faut employer des gens du quartier ou pas ? Par exemple, sur une grande enseigne de matériel et de vêtements de sport installée dans le 93 ? On est soumis aux lois du marché. C'est le client qui dit comment on doit travailler. Nous, nous y ajoutons le bon sens d'expérience. Ainsi, il arrive que le client dise: « vous allez intégrer des gens de la cité en face ». Mais le problème, c'est justement que la cité est juste en face : les copains vont venir discuter... ça gêne les vrais clients. Et puis si on travaille en face de son logement, on va avoir un réseau qui va se monter, et on va avoir du coulage. Le fils de machin, on ne va pas le choper. On va essayer de récupérer la marchandise. On a un certain coulage, mais on n'a pas de phénomène de bandes parce qu'on a occupé les gens du quartier... Quel choix faut-il faire entre le coulage et la bande ? Est-ce qu'on ne met que des Gaulois pour garder le magasin ? Ou alors on accepte le coulage ?

Dans les autobus, il n'y a que des Maghrébins. Dans les Mac Do, il n'y a que des blacks. Le problème, c'est que sur les banlieues, la perception de la violence la plus problématique est du côté des blacks. On a aujourd'hui des bandes beaucoup plus violentes. C'est pourquoi on a des blacks africains, jamais d'antillais dans les Mac Do.

Les binômes, on ne sait pas faire. Cela ne peut pas être un critère d'embauche dans une entreprise. Nous avons en plus une autre vague d'immigrés qu'on ne retrouve pas chez les ADS : ceux qui viennent d'Europe de l'Est. Ils sont surdiplômés. On a des dérives différentes en intelligence économique. Si on met un docteur en maths roumain comme gardien chez IBM, on aura d'autres types de problèmes. Mixer c'est toujours possible, mais on arrive à faire des ghettos. Si on dit « concert de musique raï », on met des maghrébins ; « musique classique », on met des costards... Souvent, les vigiles eux-mêmes ont la volonté de ne pas travailler dans leur quartier : « Je vais être soumis à trop de pressions ». Ils veulent tous des métiers plus nobles, la sécurité incendie, par exemple. Quand j'ai commencé, je n'osais pas dire à mes copains que j'étais vigile, je disais que j'étais dans la sécurité incendie.

Le meilleur moyen sur un quartier est d'embaucher le leader. Mais on rentre dans des problèmes de clans. Tel bâtiment, tel quartier. On n'a aucune coordination avec la force publique ; on se retrouve toujours dans ce contexte : on veut nous pomper un maximum d'informations, mais quand j'embauche un type, le commissaire téléphone au client pour dire que le frère de ce type, c'est le plus gros malfrat du quartier. Il ne me téléphone pas à moi pour le dire !

On a vu remonter des réseaux maliens, ivoiriens ; on a porté plainte. Un jour, des Zaïrois se sont présentés pour le recrutement ; ils ne comprenaient pas qu'on ne les prenne pas : ils avaient payé ! On était dans un réseau.

Le problème c'est que le client n'a pas les moyens de payer autre chose. La sécurité sur les fast-food, c'est à des prix défiant toute concurrence ; ce ne sont que des blacks, le client n'a pas les moyens. Les types qui sont employés dans les boîtes de gardiennage sont payés cent francs de plus que les emplois jeunes. Et ils bossent dans un magasin où il y a des Nike, des marques,... tout ce qu'ils aiment. Souvent il y a complicité des vendeurs. Il y a plein de non-dit.

On essaie de mettre en place des responsables issus de l'immigration première génération qui sont plus âgés. Pour revenir à une notion de respect. Mais il faut que les types soient assez costards physiquement pour assurer. Un sportif qui a un nom un peu connu, un boxeur. Les autres les respectent... Je recrute ce type de personnel dans les clubs de boxe.

Jean-Pierre Galland : quel est le niveau d'exigence des donneurs d'ordre ?

Daniel Warfman : Le problème est très simple : tout dépend du donneur d'ordre en question. Pour la surveillance « face au public », on va nous demander des types qui soient costards, qui sachent courir et qui aillent au contact. Pour un centre commercial, nous allons estimer qu'il faut douze personnes ; le client va nous demander trois personnes. Automatiquement on n'a pas le rapport de force. Exemple : sur un centre commercial du 13^{ème} arrondissement, la BAC passe ; les jeunes insultent la BAC ; la BAC ne répond pas, pour ne pas déclencher de bagarre et s'en va. Qui est-ce qui reste ? Les gardiens !... On ne demande pas qu'ils sachent écrire, mais qu'ils aient un gros crayon !

Les Gaulois qui viennent chercher de l'emploi chez nous, ce sont des cas sociaux. Le Maghrébin vient à toujours un niveau supérieur au blanc. On a des taux très importants d'analphabétisme. On n'a pas toujours le choix. On est soumis aux lois du marché. Je m'en fous qu'ils ne parlent pas bien français, mais il faut que le type comprenne où il est et qu'il soche gérer la crise. Je compte sur ses compétences personnelles avec le plus qu'apporte son origine ethnique.

Le problème, c'est qu'on va être obligé de le laisser dans cet emploi ad vitam aeternam... Pour les ALMS, c'est pareil. L'ALMS n'est intéressant que parce qu'il est jeune et issu de la cité. Ce n'est pas un emploi à pérenniser.

Dominique Duprez : *Pour les ALMS de Roubaix, l'origine ethnique n'est pas le seul élément mis en avant. Ce qui est important c'est l'appartenance territoriale. Le fait d'être maghrébin, si on n'est pas de la cité, ne suffit pas.*

Daniel Warfman : *Les ALMS sont sur la voie publique. Ils font de la médiation, pas des contrôles de vol ou de sécurité. Au Zenith, vous ne pouvez pas recruter sur place. Vous prenez des gens d'origine ethnique précise, et d'autres qui peuvent poser des problèmes. On remplit maintenant les déclarations de vol sur place. La politique des centres commerciaux, maintenant, ce n'est plus systématiquement d'appeler la police, c'est de récupérer son argent. On appelle les parents pour qu'ils paient, mais les parents ne parlent pas nécessairement français.*

Frédéric Ocqueteau : *On comprend qu'ils doivent remplir des fonctions contradictoires : virer les clochards, faire la police auxiliaire... au moins quatre ou cinq fonctions différentes. Comment y arrivent-ils ?*

Daniel Warfman : *A Paris, il n'y a pas un seul black qui soit chef de sécurité d'une tour, parce que ça ne passe pas auprès des pompiers, auprès des gens... Il peut être dans un centre commercial, ça on accepte. Ça peut être aussi le donneur d'ordre...*

Pour le beur et la beurette, c'est un peu différent : on a des clients qui vont dire « pas de black » mais une hôtesse métissée pas de problème. Ça dépend de la fonction.

Si les réponses des institutions publiques ne sont pas toujours conformes aux attentes des habitants, celles des organismes qui interviennent localement sur les questions de sécurité (tels les bailleurs ou les polices municipales) peuvent également être en rupture avec ces attentes. D'où la nécessité ressentie par tous les acteurs de mettre en place des dispositifs servant aux usagers de porte-parole avec toutes les difficultés que cela entraîne. Un inventaire plus systématique de la manière dont ces CLS ont fonctionné, des résultats obtenus et des conditions qui permettent d'expliquer ces résultats paraît une priorité pour re-dynamiser les processus de concertation en matière de sécurité. Il serait regrettable que cette expérimentation grandeur nature s'enlise trop vite dans la routine d'un fonctionnement administratif.

Jean-Louis Sayous

Le département ingénierie conseil de l'IHESI fait des diagnostics. Il faut dire que toutes les situations sont différentes mais qu'on trouve des thématiques communes. Chaque fois, on établit le constat de spécificités locales fortes. Et encore plus au niveau du quartier. On a fait le diagnostic à Aulnay-sous-Bois, dans un quartier. Aujourd'hui, on fait celui de la Muette, à Garges les Gonesse. Et aussi dans beaucoup d'autres villes et quartiers.

La citoyenneté y est un grand leitmotiv, qui a du mal à se concrétiser... Les institutions considèrent davantage les gens comme des objets de politique publique que comme des sujets. Comment donner

aux gens les moyens de participer, d'exercer une citoyenneté active ? Cela se heurte à une idée, chez les élus en particulier : « Si vous les associez, vous portez atteinte à la démocratie représentative ; nous avons reçu mandat de parler en leur nom... ».

André Bruston : *les diagnostics disent que les situations sont toutes différentes, mais les CLS sont tous pareils et donnent les mêmes diagnostics, proposent les mêmes stratégies. C'est intéressant. S'agit-il d'une rétraction devant l'obligation d'agir de manière différenciée ? Ou y a-t-il d'autres raisons ?*

Jean-Louis Sayous : *Dans les villes où nous avons travaillé, même si les acteurs pensaient qu'ils travaillaient dans le partenariat, nous ne trouvons pas que c'étaient des partenariats authentiques. On échangeait des informations, mais il n'y avait pas de projet commun, construit collectivement, avec des actions concertées. L'élaboration de ce partenariat nécessite un investissement hors du commun et le respect d'une méthode très stricte (celle des CLS) qui fonctionne là où elle a été mise en place. Mais cela ne marche pas partout parce que les gens n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Ce qu'ont pu apporter les CLS, c'est le rapprochement des décideurs au niveau local ; c'est moins descendu au niveau des personnels d'exécution et moins encore au niveau des habitants... C'est néanmoins un préalable indispensable, un grand pas en avant.*

Les CLS, les diagnostics produits par l'IHESI sont tous différents, parce qu'à chaque fois, ils sont adaptés... Ce que vous dites est vrai là où les outils n'ont pas été mis en place...

André Midol : *Dans les CLS, il faut, presque toujours, aborder les choses de manière révérencieuse. Il est impossible d'être un peu créatif. Cela permet aux institutions de travailler ensemble, de se réformer un peu. Mais je suis surpris intellectuellement de ce que je dois dire dans le cadre d'un CLS pour que cela passe.*

François Ascher : *Permettez-moi une anecdote. Nous avons organisé un séminaire sur le stationnement. Le spécialiste nous a expliqué qu'il n'a pas besoin de faire des enquêtes pour faire un plan... mais qu'il est obligé de faire une enquête. C'est ce qu'imposent les institutionnels.*

Patrick Baquin : *Ce n'est pas possible qu'il y ait des écritures différentes. Parce que les CLS sont rédigés par 50 chargés de mission qui ont la même formation, écrivent sur la politique de la ville sans en faire... Tout le monde doit être politiquement correct. On est dans un virtualité qui est loin de l'opérationnalité.*

Les diagnostics sont donc parfois des figures imposées, des formalités. Conformisme administratif, quand tu nous tiens !

L'économie souterraine

L'économie générale est fondée sur l'idée de transaction. C'est ainsi que s'inscrit, elle aussi, l'économie parallèle à laquelle est confronté le maintien de l'ordre dans de nombreux quartiers des villes contemporaines. A y regarder de près, la plupart des hauts lieux de cette économie parallèle est peuplée de populations sans patrimoine, exclus de l'économie générale - transactionnelle - d'un monde où le patrimoine joue un rôle sans cesse accru.

Ces populations comptent des individus qui ont fait le choix d'une micro-économie non homologuée, ou qui y sont confinés. Cette économie parallèle est parfaitement repérée. Au point que certains peuvent avec humour, et sans censure, parler d'activités clandestines au grand jour. C'est qu'elle fait l'objet d'un jeu savant entre les autorités et les clandestins, et d'un enjeu où, parfois, la régulation et une certaine forme de « paix sociale » sont en interdépendance.

Dans le champ de l'économie illicite, la part du banditisme, du crime organisé et celle de ce qui est le business du petit voyou sont difficiles à démêler. Car il y a, ici encore, un grand pan de trajectoires individuelles auquel les catégorisations trop brutales se heurtent.

Ce qu'il en reste est une extraordinaire complexification de la notion et de la délimitation du territoire pour tous ceux, agents de l'ordre ou chercheurs, qui s'y penchent .

Jean-Marc Pagès

Il y a, à la Sûreté départementale, deux groupes qui travaillent sur les stupéfiants : un groupe sur le nord, de Cergy à Argenteuil, et notre groupe qui travaille sur le secteur de Garges, Sarcelles, Villiers-le-Bel et Goussainville qui sont des communes connues pour leurs cités « à problèmes ».

On s'est rendu compte que le trafic des stupéfiants était très ciblé au niveau des cités, en particulier le trafic de résine de cannabis qui est très structuré. Il y a des familles qui dirigent le trafic au niveau des cités et qui « emploient » des jeunes pour la revente. Ces réseaux ont une clientèle fidélisée par une organisation de la vente très précise. Ils s'arrangent pour qu'il y ait toujours du monde sur le « terrain » (expression des vendeurs aux-mêmes), pour assurer la vente. Les clients potentiels qui viennent pour leur consommation (de l'Oise, d'un peu partout en région parisienne) sont sûrs, à tout moment, de trouver du produit. Et ensuite, ils peuvent faire des commandes plus importantes. Au départ, les gens viennent pour leur consommation à l'occasion de visites à leurs familles et puis, ils se rendent compte que c'est très facile de se procurer du produit... et ils organisent un trafic en province ou en grande couronne. En particulier, il y a des gens qui viennent s'approvisionner pour le trafic en Normandie et en Bretagne.

L'argent des bénéficiaires est très souvent investi dans des cafés du centre des cités. Ceux qui les tenaient à l'origine ont été priés de les vendre, l'argent étant blanchi dans les cafés. C'est quelque chose qui a été très difficile à établir. On le savait pour Garges, à la Muette. Mais tout ce qui tourne autour du

recyclage de l'argent est très dur à établir. Ceux qui organisent le trafic ne sont pas en contact direct avec le produit donc il est difficile de remonter les filières.

Au début, c'est surtout le cannabis. Et, de plus en plus, ils se mettent à revendre de la cocaïne au détail, puis par la suite de l'ecstasy. Les consommateurs étaient au départ issus surtout de la région et de différentes couches sociales. Puis, au bout de quatre ou cinq ans, on observe une très nette évolution de la consommation : les jeunes avaient envie d'aller plus loin dans la recherche des plaisirs liés à la toxicomanie et sont passés à d'autres produits. Les vendeurs se sont diversifiés.

Pour trouver de l'héroïne, les consommateurs allaient souvent dans les cités à proximité, en Seine-Saint-Denis. Les cités sont souvent organisées autour d'un produit. La cité des Francs-Moisins, en Seine-Saint-Denis, était organisée autour du cannabis. Une couche de gens un peu plus jeunes, 18 à 20 ans, se sont rendu compte qu'il y avait beaucoup d'argent à faire et ils se sont structurés un peu de la même façon que ce que nous avons vu dans le Val d'Oise pour la revente de cocaïne et d'héroïne. Avec le même système de présence sur le terrain : des guetteurs, des téléphones portables pour bien filtrer la clientèle, des contacts à l'intérieur des cités. Avec l'architecture de ces cités, impossible pour nous d'entrer sans être repérés par les guetteurs.

Les trafiquants étaient très bien organisés dans la mesure où ils interdisaient toute consommation d'héroïne dans la cité. Ils ne voulaient pas qu'il y ait d'overdose ou qu'on trouve des jeunes en train de se shooter dans les escaliers. Ils avaient commencé à se diversifier ; ils avaient embauché des jeunes, souvent mineurs, pour aller vendre là où il y a de la concurrence ; ils brodaient les prix pour fidéliser la clientèle : deux paquets pour le prix d'un. Ils demandaient à des jeunes qui ne consommaient pas et ne connaissaient pas les produits d'aller sur le terrain et leur disaient : « Il faut être présent de 10 à 12h et de 14 à 18h et quand les gens viennent, il faut leur proposer la marchandise ». Cela assurait un revenu de cinq à huit mille francs par semaine à des jeunes qui étaient en seconde ou en première. Pas mal ont cédé.

Ceux qui dirigeaient la vente, ce sont ceux qui avaient émergé, pas forcément très âgés (20-25 ans), qui étaient les plus violents. Ça représente tellement d'argent qu'il y a de nombreux jeunes qui veulent prendre leur place et que pour ça, il faut être plus violent que les autres. Il y a de plus en plus de jeunes armés, n'hésitant pas à faire usage de leurs armes. L'exemple du 93 est assez édifiant : l'an dernier, le vendeur principal a tué son concurrent à coups de couteau. Et pour tous ceux qui voulaient s'installer, cela se finissait à coups de fusils... Au mois d'août, il y a eu un jeune tué par erreur parce qu'il discutait avec la personne visée. De plus en plus de violence, de plus en plus d'armes. On voit arriver ça dans le Val d'Oise, venant de Seine-Saint-Denis. Or on n'est pas prêt à faire face à ces phénomènes. On en a un petit peu peur. Les jeunes s'organisent au niveau de la cité, c'est une sorte de famille ; ils se connaissent tous ; pas facile d'avoir des renseignements.

Au niveau du blanchiment de l'argent, c'est très dur à établir. Cela part beaucoup à l'étranger sur le Maghreb. Dans le 93, même si les vendeurs sont organisés, s'il y a une structure très hiérarchisée, pour l'approvisionnement, très organisée, chaque vendeur travaille directement pour son propre compte, ils s'achètent des voitures... Ils partent en vacances, en particulier en Thaïlande ; ils vivent bien. Donc on ne trouve pas la trace de beaucoup d'argent car il est dépensé et réinvesti dans le trafic. Ce qui explique qu'il soit difficile d'établir le montant du trafic, même si, par la surveillance, on se rend compte que c'est important. Sur la cité des Francs-Moisins, il y avait deux cents, trois cents toxicos qui se fournissaient et approvisionnaient d'autres terrains: Pantin, Epinay sur Seine etc. On a beaucoup de difficultés à en retrouver la trace. On sait, en particulier, qu'ils utilisent les services de

Western Union, mais il faut faire chaque bureau de poste pour en retrouver la trace ; ce n'est pas informatisé, il faut éplucher tous les bordereaux papiers.

Ils font pression sur des gens de la cité pour cacher le produit. Dans la cité de la Muette, ils embauchaient souvent des femmes seules pour une somme dérisoire : 1000 à 2000F par mois. Ils les forcent à garder la drogue. Ce sont des personnes non connues des services de police et qui avaient très peur de représailles si elles n'acceptaient pas.

On retrouve le même mécanisme pour l'ouverture de lignes de téléphones portables qui ne sont jamais à leur nom propre.

Sur une cité comme la Muette, à Garges les Gonesse, entre vingt et trente personnes se relaient toute la journée. Une petite dizaine de fournisseurs principaux. Et cinq ou six personnes qui sont amenées à cacher le produit. Mais quand on voulait faire une surveillance, on était planqué dans un appartement vide, tout de suite les gens en parlaient et les prévenaient. Tout le monde savait que des gens extérieurs à la cité étaient là.

Quand on a nettoyé, que vingt-cinq personnes se sont retrouvées en détention, les gens qui habitaient là depuis longtemps étaient contents. Cela va peut-être revenir. Cependant, s'il y a le moindre soupçon que certains ont fourni des indications à la police, il y a des représailles immédiates (incendies de loge, véhicules brûlés). Les habitants sont sous pression. Au niveau de la cité, ils ne sont pas forcément très nombreux mais ils arrivent à imposer leur loi.

On a remarqué qu'à partir du moment où une cité était organisée autour des stups, les délits annexes avaient quasiment disparu. Le vol de camions, ça a été fini.

Il y a une cité spécialisée, la cité des Canibouts, entre Nanterre et Colombes. Quand on arrive sur cette cité, en général c'est au bout de six mois, un an, qu'on cherche ; il y a des magistrats, des procédures en cours, et nous, quand on y arrive, on ne peut plus travailler, d'autant qu'on n'a pas une compétence sur ce territoire... On est un peu coincés et des collègues ont fait le même constat.

François Ascher : *Est-ce que ces structures par cité sont très autonomes, ou unifiées par type d'approvisionnement ?*

Jean-Marc Pagès : *Je ne sais pas s'il y a une super-structure. Les leaders des cités ont des contacts avec les individus qui tiennent les différents quartiers. Ils sont en contact avec le 92. Une grosse partie des produits vendus dans le Val d'Oise vient du 92, en particulier cocaïne et héroïne. Je ne sais pas s'ils se rencontrent en vacances ou dans les maisons d'arrêt. Ils ont l'occasion de confronter leurs plans respectifs. Quand on sort de la structure de la cité, c'est plus facile de savoir ce qu'il se passe. On a souvent remarqué des clans au niveau ethnique. Le cannabis, c'est surtout les Nord-africains qui s'en occupent. Ils font la gestion sur le terrain et l'exportation.*

André Bruston : *Les Nord-africains ne sont pas une seule catégorie ?... Les différences, entre eux, de leurs points de vue sont considérables. Sur le terrain, il y a des différences ?*

Jean-Marc Pagès : *Pour le cannabis, c'est clairement les Marocains. Dès qu'on arrive à des quantités importantes, c'est toujours eux, à part quelques Algériens, c'est tout.*

Jacques Frenais : *A quoi mesurez-vous votre efficacité ?*

Jean-Marc Pagès : *Dans les cités cela se voit vraiment. La structure telle qu'elle existait sur la cité de la Muette, par exemple, n'a pas été reconstituée deux ans et demi plus tard. Je ne dis pas qu'il n'y a plus de cannabis sur la cité. Mais cela ne s'est pas recréé. Quid quand ils ressortiront de prison ? Il y avait vraiment une organisation comme le Mac Drive ; les gens qui passaient en voiture, les gens qui allaient au contact, ça ne s'est pas recréé. Les leaders, qui étaient des modèles pour les jeunes, sont toujours en détention, il faudra voir quand ils sortiront s'ils remettent le système en place... Cela prend du temps : on est resté entre six mois et un an avant de procéder à des interpellations. Pour avoir des renseignements de l'intérieur et aussi pour connaître les gens, que ce soient les acteurs locaux, les bailleurs sociaux, les policiers de quartier, pour collationner des renseignements, ça représente vraiment du temps. On avait également loué et aménagé un appartement et des collègues avaient aménagé et dormaient là tous les soirs. Ils ont été tolérés ; les gens ne savaient pas que c'étaient des policiers.*

Annie Fourcaut : *Ce type de structure n'existe-t-il que dans les cités ? Et le pavillonnaire ? et d'autres types d'espaces ?*

Jean-Marc Pagès : *Il y a un rôle très clair de la cité. On a vu des gens de province (de Normandie) qui venaient en cité ; les contacts étaient en cité. Au cœur de la cité, ils se sentent protégés, ils sont vraiment chez eux. Ça fonctionnait tellement bien qu'ils avaient embauché un jeune qui faisait les livraisons pour eux et ça tournait à 100-200 kg par mois. La Muette était particulièrement organisée du point de vue de l'architecture. Il existe sûrement des organisations en dehors de la cité, mais c'est différent. Ils s'identifient à la cité, ils connaissent la cité. Si on enlève un vendeur sur une cité, cela ne change rien à l'organisation. C'est pour ça qu'on essaie de cerner l'organisation. Le gros problème, c'est de retrouver les capitaux engendrés.*

Pierre Vidal-Naquet : *Quand vous démantelez, comment cela se réorganise ?*

Jean-Marc Pagès : *Pour la Muette, ils sont allés sur une autre cité, la ZAC de Villiers-le-Bel, la clientèle a bifurqué sur cette cité. Puis une fois qu'on a traité cette seconde cité, cela s'est plus éclaté. Mais c'est vrai que, pour le cannabis, l'offre ne manque pas. Pour acheter leur héroïne ou leur cocaïne, les jeunes sont prêts à tout. Ils tournent partout, ils vont sur le 92. Les vendeurs qui s'installent ailleurs arrivent à rabattre les clients assez vite.*

Il faut admettre, en tous cas, que des phénomènes jusqu'ici sporadiques s'intensifient de jour en jour et, tout particulièrement, le plus redoutable, l'armement. L'ampleur du problème est nouvelle. L'évolution de la violence est inscrite dans l'arrivée d'armes qui sont des armes de guerre. En outre, les trafiquants diversifient leurs activités. Les stupéfiants leur semblent désormais trop risqués ; ils se recyclent dans l'attaque de fret, le vol à main armée, les vols de voitures... tous domaines où l'arme tient une place accrue.

De toute évidence, ceux que désignent les « ils » du Commandant Pagès, sont souvent bien identifiés. Ce domaine parallèle de l'économie est aussi bien repéré que le marché général. Cela ne signifie pas qu'il soit ni accepté, ni facile à juguler.

Jean-Louis Sayous

Dans le cadre de diagnostics locaux de sécurité, le département Ingénierie-Conseil de l'IHESI a travaillé dans plusieurs quartiers emblématiques des politiques de la ville. Nous y sommes restés de 10 jours à 3 mois. Quels constats pouvons nous en tirer ?

Les manifestations de l'économie souterraine sont différentes selon les quartiers, de même que sont hétérogènes les situations locales. Dans certains quartiers elle est discrète et s'opère plutôt "sous le manteau" ; dans d'autres, elle s'étale au grand jour.

Face à ces phénomènes, les opérations menées jusqu'à présent n'ont pas servi à grand chose. Toute intervention de la police est immédiatement déjouée par suite de la configuration du quartier mais aussi en raison des systèmes de vigilance formels ou informels mis en place par les délinquants. Un autre argument est souvent mis en exergue par les acteurs eux-mêmes : dès l'instant où les activités illicites structurent l'équilibre économique et social d'un quartier, les interventions répressives risquent de le mettre en question. A une logique d'application de la loi se substitue ainsi une logique "d'achat" de la paix sociale.

Force est de reconnaître que « la fragilité de l'équilibre » n'est pas sans fondement. Dans les quartiers touchés par le phénomène, le sentiment récurrent des habitants peut se résumer ainsi : « mon bon monsieur, il y a la vie et la survie... ici, on ne vit pas, on survit... ». A des stades extrêmes, le commerce clandestin (réparation de véhicules, vente de fruits et légumes, de vêtements, etc.) et les trafics illicites s'opère avec la complicité active et passive (les clients) des habitants, corollaire d'une « loi du silence » à l'égard de l'extérieur du quartier. Les gardiens d'immeuble peuvent s'apercevoir d'une livraison nocturne de réfrigérateurs au nombre équivalent de cartons vides et de frigos usagés jetés le lendemain devant l'immeuble ou dans les caves. Le phénomène se banalise et se normalise : dépouiller en dix minutes le chargement d'un camion devant des habitants "aveugles" n'est pas voler, mais ramasser ce qui est « tombé du camion ». Acheter du matériel volé n'est pas du recel mais « du business ». Un magasin pillé, des voleurs qui se répandent dans le quartier (et éventuellement distribuent ou revendent aussitôt à des habitants le produit de leur méfait) : on ne parle plus de délinquants mais de « cartons qui courent ».

Mais l'économie souterraine, ce n'est pas uniquement les grands trafics ou les produits du vol. C'est aussi une économie illégale de biens de consommation ou de services. Elle est illégale parce qu'elle repose sur l'importation illicite, sur la dissimulation à l'impôt, sur le non respect de règles sanitaires, etc. Elle n'est pas criminelle au sens où elle est davantage mue par un besoin de subsistance que par un dessein criminogène. Même si l'on considère que le commerce clandestin de légumes, de vêtements ou le travail individuel dissimulé permettent de faire vivre le quartier, il est moralement difficile de l'accepter. Ce modèle est d'autant plus gênant qu'il donne aux jeunes des repères d'illégalité, où l'on ne paie pas ses impôts, où on fait des actes de commerce sans avoir le statut de commerçant, où l'on travaille sans couverture sociale, sans cotiser à la retraite, etc. Sur le terrain, l'observateur a le sentiment qu'il suffirait de peu de choses pour transformer cette partie là en économie légale.

A noter qu'en ce qui concerne la partie « criminelle » de l'économie souterraine, la tendance est actuellement au montage d'opérations ciblées, coordonnées entre les parquets, la police, la gendarmerie, les douanes et les services fiscaux. De telles actions ont récemment permis de

démanteler des réseaux, principalement familiaux, ayant pignon sur rue et ayant reconverti les revenus de l'économie souterraine dans l'économie légale, notamment par l'achat d'établissements tels que bars et restaurants. Toutefois, une action en profondeur, c'est à dire réellement efficace et durable, ne peut ignorer la participation de l'ensemble des acteurs. C'est la raison pour laquelle nous avons traité de cette question dans le guide pratique des CLS (4). Le fait que les acteurs locaux demeurent aujourd'hui réticents à inscrire la lutte contre l'économie souterraine à l'agenda de leurs CLS tient sans doute à trois raisons : la plupart des CLS ne sont pas suffisamment au point pour gérer des actions de longue durée nécessitant le partenariat d'aussi nombreux acteurs que ceux requis pour traiter ce thème ; la complexité du phénomène « économie souterraine » le fait apparaître comme relativement insaisissable ; le montage de ce type d'action nécessitant, par définition, la plus grande discrétion les acteurs judiciaires semblent hostiles à un partenariat élargi sur ces questions ; cette réticence pourra vraisemblablement être levée à terme par l'établissement d'une véritable déontologie de la confidentialité des informations partagées qui fait encore défaut aujourd'hui.

Une autre piste pourrait se trouver dans la constitution d'équipes partenariales sur le modèle des Opérations Policières Conjuguées (OPC) canadiennes (5)

Le statut ambigu de ces économies, mode de subsistance d'une population sans accès au monde des transactions licites, moyen de régulation des débordements d'autres types par des puissances parallèles autant que ferment d'insécurité, de désordre et de dépeuplement, complique beaucoup la tâche des intervenants.

Michel Kokoreff

Les trafics de drogues sont apparus dans certains quartiers pauvres dès le milieu des années soixante-dix. Dans le cas de l'agglomération parisienne, on a assisté très clairement à un déplacement géographique des « scènes » du centre-ville vers les zones périphériques. En ce qui concerne l'héroïne, dans certains cas, les usagers venant s'approvisionner dans les lieux de deal notoires (St Michel, rue Montmartre, Pigalle) ont commencé à revendre dans leurs quartiers dans une logique d'autofinancement de la consommation. Lorsque ce commerce illicite est devenu plus lucratif - au milieu des années quatre vingts -, il s'est produit une professionnalisation de ce type de trafic repris en main par des non-usagers, mieux organisés, ce qui a entraîné un durcissement des rapports sociaux de trafic. C'est à un processus similaire auquel on a assisté dans l'agglomération lilloise quelques années plus tard : la mise en place d'une logique d'ordre public visant sinon à éradiquer « la » drogue du moins à « nettoyer », « pacifier », « sécuriser » les espaces publics centraux (par exemple le quartier de la gare). Une telle stratégie a pour effet bien connu de déplacer les trafics dans les quartiers périphériques selon une logique de cantonnement ailleurs à l'oeuvre. D'autres exemples pourraient être mentionnés.

Un tel processus permet, me semble t-il, de mieux comprendre la territorialisation des trafics dans les « banlieues ». Deux remarques néanmoins s'imposent. Tout d'abord, parler de « logique » ou

4 fiche n°42 (page 187) Guide pratique des CLS ; Documentation Française 1998
5 Cf. notamment Le partenariat pour combattre le crime organisé, quelques études de cas canadiennes ; Marcel-Eugène Lebeuf, Ecole des sciences policières, Collège canadien de police, septembre 2001, 48 pages. www.cpc.gc.ca.

de « stratégie » ne signifie pas bien évidemment que les services et les fonctionnaires de police « maîtrisent » la situation. Au contraire, dans les entretiens réalisés avec des policiers de services et de grades différents, c'est plutôt le sentiment d'impuissance qui domine ; non pas une démobilitation mais une crise du sens de l'action, renforcée par des dysfonctionnements typiques d'une organisation bureaucratique (opacité, résistance à l'action concertée, absence de suivi des affaires, etc.). Tout se passe en fait comme s'ils payaient le prix d'une politique publique, d'un choix, conduisant à orienter la répression sur certains milieux sociaux et types de délinquance plutôt que d'autres.

Ensuite, l'économie souterraine a fleuri dans des quartiers qui ont été durement touchés par les effets sociaux de la désindustrialisation et la recomposition du marché de l'emploi autour du secteur des services. Ce n'est pas un hasard si le business (pour reprendre cette catégorie indigène) apparaît comme une « solution », et non un « problème ». C'est qu'il fonctionne socialement comme une alternative à la désinsertion et au sentiment de déshonneur pour une partie des nouvelles générations qui ont grandi dans des quartiers de misère, confrontées au manque de perspective scolaire et professionnelle, au dilemme du travail légal mal payé, précaire et dévalorisant et du travail illégal rapportant argent facile, risques et estime de soi. J'ajoute que l'existence d'une économie informelle antérieure explique, dans une certaine mesure, pourquoi certains quartiers plutôt que d'autres ont développé toute une culture de l'illicite, en particulier de la drogue.

Le trafic est-il un facteur de paix sociale ? Dans le cas du cannabis, au moins à une échelle artisanale - ce qui est le cas le plus fréquent, contrairement aux idées reçues -, on peut répondre que oui. En ce qui concerne l'héroïne, et maintenant la cocaïne ou le crack, il existe autour de la revente un climat de tensions qui engendre une violence souvent peu visible, objectivée, parce que non déclarée ou enregistrée par les institutions, personne ne voulant porter plainte pour différentes raisons. Cela étant, et à ma connaissance, il n'existe pas de lien direct entre les quartiers dont on parle le plus souvent dans les médias pour cause de « violences urbaines » ou d' « émeutes » et ceux qui sont, de fait, des lieux notoires de distribution de stupéfiants.

Observations, sur un trafic lucratif, très en pointe ces dernières années : le trafic des immatriculations.

Denis Chapelon

Il n'y a pas vraiment de notion de territoire en matière de vol de véhicules. Il y a eu une période, avant 93, où il était facile de faire du trafic auto. Les voitures étaient faciles à voler, les casses gardaient les cartes grises des véhicules accidentés. Les cartes grises étaient non sécurisées, facile à imiter. Traditionnellement, c'est une forme de délinquance réservée à la grande délinquance : anciens braqueurs, proxénètes...

Peu à peu, il y a une évolution dans l'automobile : dans les années 70-80, les casseurs vendent surtout des pièces pour les gens qui réparent et entretiennent eux-mêmes leurs véhicules (les automobiles se gardaient une quinzaine d'années). A partir de 80-90, le volume des voitures a augmenté, il y a eu un rajeunissement du parc et une diminution de la durée de vie des voitures. Les véhicules accidentés ont aussi augmenté en nombre. Les assurances se sont regroupées ; on a constaté beaucoup de vols de voitures ; les assurances ont augmenté les primes contre le vol, c'est la seule mesure qu'elles ont prise.

Mais les cartes grises restaient toujours dans les casses. Dans les banlieues, les gens qui n'avaient pas accès à ces voitures se sont rendu compte qu'ils pouvaient en voler pour eux et s'en servir. Ensuite, ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient les revendre et faire de l'argent avec ; ils ont commencé à entrer dans le monde du trafic. Et on a vu s'installer dans ces banlieues, souvent par famille, des petits noyaux qui font leur trafic eux-mêmes, très différents de la grande délinquance de trafic automobile. Cela évolue assez rapidement, mais on a du mal à différencier les vols, vols d'emprunt et trafic. Aujourd'hui les voitures sont plus difficiles à voler. Des mesures administratives ont été prises. En 1993, on a créé une carte grise infalsifiable ; les constructeurs ont revu le PV des Mines qui est nécessaire pour obtenir la carte grise et mettre le véhicule en circulation ; il y avait beaucoup de faux, maintenant c'est mieux protégé. On ne peut plus avoir accès à de fausses cartes grises. Des procédures ont été mises en place par l'administration, en accord avec les assureurs.

D'une part, il y a la procédure « Véhicule Gravement Accidenté » : quand ils se rendent sur les lieux de l'accident, les policiers apprécient si le véhicule est gravement endommagé et dans ce cas, ils retiennent la carte grise qui est transmise à la préfecture ; si le véhicule est finalement réparé, l'expert doit suivre les travaux et expertiser le véhicule pour que la carte grise soit restituée. Dans une autre procédure (« Réparation Supérieure à la Valeur », ou « Véhicule Economiquement Irréparable »), on s'est heurté à des intérêts économiques. L'idée, c'était de faire un « cube » de la voiture. Mais on s'est opposé aux garagistes qui ont dit : « oui, mais techniquement c'est réparable »... on n'est pas allé assez loin. Là, les experts ont refusé de suivre la même procédure que dans le VGA, c'est-à-dire qu'ils interviennent seulement au final, et contrôlent le véhicule prétendu réparé pour délivrer le sésame qui permet de récupérer le véhicule. Mais là, la porte est ouverte à un certain nombre de combines. On se rend compte que, soit le travail d'expertise n'est pas fait, soit l'expert marche dans la combine. Le nouveau Code de la Route, au 1er juin 2001, précise la procédure VEI, terme qui devient officiel et remplace définitivement celui de RSV. Le code intègre une législation et une réglementation en ce qui concerne la profession d'expert en automobiles.

Parfois le véhicule est racheté pour être soi-disant réparé, la carte grise est récupérée et peut servir pour un véhicule volé. Ce trafic est rentable. Il est facile de se faire 100 000 francs par voiture. On y trouve des petits milieux, des familles... Il est possible qu'il y ait un rapport avec les stupés, que certains d'entre eux aient ainsi de quoi investir dans les stupés. On trouve des gens qui ont fait des stupés, qui ont été très lourdement punis et qui ont trouvé que, finalement, le rapport risque/gain était plus favorable avec les voitures.. Ils vivent très bien : les vacances, la télé 16/9 etc. Une partie de l'argent part à l'étranger. C'est aussi une économie souterraine.

Cette année, on note une petite baisse du nombre des voitures volées. Mais le taux de véhicules disparus est supérieur de 3% au chiffre de l'année précédente. Est-ce un signe de ce que, bien que les vols de véhicules diminuent, la partie réservée au trafic augmente ?

Les véhicules ont changé en 1993 avec l'arrivée du pot catalytique, de l'injection électronique etc., autrement dit de l'électronique dans toutes les voitures, ce qui a permis aux constructeurs de mettre des protections antivols. Certaines marques étaient dans le collimateur comme BMW ; les gens évitaient de les acheter parce qu'ils étaient sûrs de se les faire voler. Aujourd'hui, les systèmes antivol sont très efficaces ; même les véhicules bas de gamme sont équipés de ces clés à puce ; c'est très difficile de voler un véhicule sans la clé. Mais, du coup, on assiste à une augmentation depuis six mois des vols avec violence. On ne peut pas dire que seuls les véhicules haut de gamme soient visés. Le trafic colle parfaitement au marché. On retrouve exactement les véhicules qui se vendent bien. Par exemple, les Renault Scenic se revendent facilement.

On note une réelle évolution du trafic dans la banlieue, dans la cité ; le trafic de véhicules volés s'est banalisé, il représente une source de revenus, au même titre que le vol de fret ou le trafic de stupéfiants. Il est désormais parfaitement structuré, organisé, contrôlé et cloisonné. Les organisateurs de ce trafic, généralement d'origine maghrébine, restent dans l'ombre, ils utilisent les services d'hommes de main pour les vols, souvent avec violences, tandis que la revente des véhicules maquillés est réservée à des « Gaulois » ou « Clovis » qui présentent généralement un statut social normal, avec un emploi, un compte en banque, voire une famille, et domiciliés hors de la cité. Ils se sont, en général, connus parce que ces « Clovis » sont eux-mêmes originaires de la cité ou qu'ils ont fréquenté les mêmes écoles et les mêmes lieux de loisirs. Il est possible que certains d'entre eux soient contraints, voire menacés. Les différends financiers apparaissent rapidement... la mise à l'amende est la règle... obligeant l'intéressé à continuer... c'est l'engrenage.

Les voleurs sont bien organisés : ils utilisent le téléphone portable pour la vente. Dans la cité, on a eu des vols violents depuis huit mois (« car jacking ») ; on en a rempli deux colonnes. Des personnes ont été interpellées en flagrant délit. Ce sont des jeunes de la cité. Pour eux, ce n'est pas plus compliqué que dépouiller quelqu'un dans un train. Le caractère de violence n'est pas énorme de leur point de vue. Ils touchent entre cinq et dix mille francs par véhicule volé et ils arrivent à en voler deux par semaine. Ensuite, dans la cité, il y a des gens qui se chargent de la vente. Ils n'ont aucun mal à trouver des gens pour aller acheter une mobicarte, pour passer la petite annonce, pour vendre le véhicule etc. Ils utilisent tous les moyens de vente actuels : les journaux, Internet, minitel... Les acheteurs sont des gens normaux qui ont besoin d'une voiture et qui ne veulent pas attendre le délai actuellement demandé pour la livraison des véhicules neufs (qui peut être de plusieurs mois) ; ils consultent les petites annonces. Les gens veulent payer avec un chèque de banque, ce que les trafiquants acceptent parce qu'ils ont toujours des gens dont les comptes servent de relais contre deux ou trois mille francs.

Il faudrait aller plus loin dans les moyens de lutte. Nous ne sommes que douze à Paris. Le problème, c'est d'identifier ceux qui organisent vraiment le trafic. C'est facile de se faire passer pour un intermédiaire, difficile de les repérer. Avant ils pouvaient dans des véhicules haut de gamme, ils circulaient dans des « merguez » (voitures maquillées), maintenant, ils ont compris que c'est dangereux... Ils sont dans des voitures ordinaires et revendent les autres véhicules.

Il faudrait supprimer complètement la carte grise pour les véhicules accidentés. Pourquoi réparer des véhicules économiquement irréparables ? Le marché exige qu'on en rachète d'autres. Il y a beaucoup de trafic avec l'étranger où les papiers sont moins sécurisés. Parfois, il n'y a que les papiers qui circulent. Par exemple, une carte grise est passée en Italie, on fait croire qu'il s'agit d'une exportation de véhicule, ils obtiennent de vrais papiers, et ils refont la même manip en France et donc se retrouvent avec des vrais papiers pour un véhicule volé. Nous n'avons pas d'interconnexion entre les fichiers européens. Nous, on a le FNA (fichier national des automobiles) depuis 93, ça nous permet d'avoir tout l'historique de la voiture et de savoir si elle a été accidentée. Avant ça se faisait pas courrier entre préfectures ; c'était très long. Schengen nous permet de repérer des véhicules volés au niveau européen.

Il y a des gens qui ne font que trois ou quatre véhicules par an pour arrondir leur budget ; difficile de les détecter. C'est un trafic juteux et très intéressant. Je ne vois pas comment on peut faire au niveau européen pour lutter contre le trafic de voitures. Il y a tellement de cas possibles ! Les enfants de bonne famille s'y mettent, à la revente, en touchant une très grosse commission. On a retrouvé des

gens qui n'avaient vraiment rien à voir, a priori, avec ce milieu, qui étaient salariés et gagnaient bien leur vie et qu'on a pu pincer, entre autres, parce qu'ils tenaient des comptabilités très minutieuses de leurs gains sur ordinateur. Avec l'argent, après, ils ouvrent des comptes en bourse... On ne comprend pas comment ils arrivent à avoir des connexions avec le milieu.

Le trafic porte principalement sur des voitures de moins d'un an : il y a une forte demande et c'est ce qui permet d'avoir les meilleurs profits. Avant, ça pouvait être des véhicules jusqu'à 3-4 ans. Ce qui est caractéristique du vol aujourd'hui, c'est le fait que l'on a des vols avec violence. C'est inquiétant.

Il faut dire que, si la carte grise est sécurisée, par contre le transfert de la carte grise entre l'imprimerie nationale et la préfecture ne l'est pas. Envoi par chronopost. Un fourgon postal a été attaqué et 10 000 cartes vierges volées, ce qui ne nous aide pas.

François Ascher : Y-a-t-il des quartiers où on vole davantage ?

Denis Chapelon : Oui, pour le haut de gamme, c'est plutôt dans l'Ouest parisien. Mais pour des voitures comme la Scenic, très demandées, on peut être agressé partout. C'est un trafic très évolutif. Ça bouge beaucoup. Même les garagistes sont victimes des vols en grande banlieue, voire en province, sur des concessions moins vigilantes. C'est souvent des gens du voyage qui volent par ruse avec les clés ; ils sont capables de cambrioler la concession la nuit pour avoir les clés et partir avec cinq, six voitures d'un coup. Les grandes villes sont les plus touchées. Il y a des voitures volées en province qui montent vers Paris. Comment ces gens-là arrivent-ils à entrer en contact ? Pour nous, c'est difficile à dire. Avant, c'était plus facile. On savait qu'on avait affaire à des voyous, donc on savait comment ils pouvaient se rencontrer, se connaître. C'était plus facile avec la grande délinquance. Je pense qu'avant 93, la période noire, les gens se rencontraient dans les casses, c'est comme ça qu'ils tissaient un réseau de relations. Ce qui est sûr, c'est qu'à chaque fois, il y a beaucoup de gens impliqués, ce qui rend difficile de remonter à la source ; ils utilisent des portables pour passer les annonces.

Il y a aussi les gens immigrés qui ont gardé des attaches dans des pays qui manquent de voitures, avec de l'exportation vers ces pays : Pologne, Portugal... Les Portugais achètent une voiture ; ils volent une autre voiture qu'ils amènent au Portugal, mettent leurs plaques dessus, et utilisent leur propre carte grise. Ils doivent avoir des combines pour obtenir des papiers une fois sur place. Il y en a un, comme ça, qui prenait toujours l'avion pour le retour et il conservait ses coupons pour avoir des billets gratuits. Il a passé 200 voitures depuis mars 99.

Le principe du vol est toujours le même : il faut soit avoir une carte grise vierge, on va prendre les références d'un véhicule toujours en circulation qu'on va reporter dessus, on va maquiller le véhicule, et on va en préfecture faire une mutation, et c'est seulement lorsque le vrai propriétaire de la voiture viendra deux ou trois ans après vendre son véhicule que l'on dira : « Non monsieur, votre voiture, elle est déjà vendue ».

Cécile Méadel : Jusqu'à quel point le client est-il impliqué ?

Denis Chapelon : Avant, il y avait une clientèle qui achetait dans les cités les voitures dont ils savaient qu'elles n'étaient pas très claires ; mais elles étaient moins chères. Ils voulaient leur Renault Espace qui avait un succès fou et ils trouvaient dans les bars des gens qui pouvaient la leur fournir pas trop

cher. Aujourd'hui ils ont compris qu'on pouvait vendre la voiture plein pot, trouver un client normal, mais ils ne circulent pas avec.

Comment lutter contre ? En s'accordant au niveau européen sur les documents de la voiture et en supprimant les cartes grises des épaves. Sous réserve d'une étude approfondie, on considère qu'à l'heure actuelle le trafic des véhicules s'effectue au moins à 80% au sein de l'Union.

On peut donc pénétrer dans ces trafics sans entrer dans l'univers des voyous. Ce n'est plus un univers aussi clairement identifiable qu'il l'était, il y a à peine dix ans. Il est très fragmenté, très composite. C'est un élément nouveau.

Alain Tarrius

Je travaille depuis 85 sur des formes de migrations particulières : sur les articulations entre les macro-réseaux et la circulation de produits licites dans les économies trans-méditerranéennes. Peu à peu, nous sommes arrivés aux produits illicites, parce qu'il y a une porosité entre illicite et licite, et aussi à la suite d'un travail portant sur la contamination par le VIH de Gitans catalans, trafiquants et consommateurs d'héroïne, de Barcelone à Perpignan..

En 97, on avait constaté à Barcelone la présence, près des milieux de la distribution, de jeunes qui détonnaient par rapport au profil ordinaire des voyous que sont les passeurs de cocaïne et d'héroïne et aussi par rapport aux Gitans. On a proposé à l'OFDT de travailler sur une population peu repérée dans le trafic, sans être bien sûr qu'elle existait. Les Gitans eux-mêmes les appellent les Invisibles. Il s'agit d'une population, particulièrement bien insérée, de fils de famille. On a identifié 79 cas, en 96-97. Comme ce sont des fils de famille, les magistrats sont très sensibles au fait que les familles peuvent les récupérer facilement et les réinsérer. De façon paradoxale, il y a beaucoup d'injonctions thérapeutiques faites à ces jeunes alors que, pour la plupart, ils ne sont pas des utilisateurs de drogue mais seulement des trafiquants.

Que dire des effets spatiaux de ce trafic ? Barcelone est une porte d'entrée des psychotropes et aussi une plate-forme de fabrication (ecstasy, faux viagra...). On note l'afflux, dans les quartiers du port et ailleurs, de populations d'une zone allant d'Alicante à Saragosse, Bordeaux, Toulouse, Montpellier... La logique commerciale, en réaction à cet afflux de population, a provoqué le démarrage de petites productions d'héroïne dans trois villes d'Espagne à proximité de Barcelone avec redistribution des arrivages de tous azimuts.

Parallèlement, les frontières se transformaient. Du fait de l'Europe, la frontière n'est plus localisée, elle est devenue une large bande de 300 kilomètres sur laquelle il est possible à tout moment d'avoir des contrôles douaniers. Les passages sont plus continus, plus difficiles, surtout pour les Gitans, et il peut y avoir deux ou trois contrôles sur cette bande. D'où l'initiative prise par des Gitans d'utiliser de nouveaux types de passeurs.

On a pu reconstituer l'arrivée des « invisibles » (en 95-96). Le Gitan a pu être un passeur relativement efficace mais comme distributeur il ne l'est pas. Les premières personnes qui ont effectué ce trafic avaient plus de la cinquantaine, bien insérés dans les villoges, démarchés par les Gitans... ils ont

commencé ce travail de passeurs peu repérables. Puis à partir de 97, les premiers jeunes de bonne famille apparaissent. En particulier, trois ont été repérés dans une école d'ingénieurs de Toulouse. Ils passent par le val d'Aran et vont s'approvisionner à Lerida. A peu près au même moment, sont aussi cooptés quelques étudiants. On pense qu'il y a environ trois cents de ces personnes dans tout ce très vaste espace (en appliquant un coefficient multiplicateur de 3,5 par rapport aux personnes interviewées). Nous avons tenté une statistique sur l'origine, le cursus d'études, la localisation de ces passeurs. Il s'agit de passeurs non typiques, de jeunes qui ne vont pas dans les lieux habituels. Leurs itinéraires correspondent aux itinéraires de migration des Gitans. Les réseaux ne fonctionnent pas comme des économies ethniques fermées dans les circulations ; ils sont au contraire extraordinairement ouverts. La parole d'honneur est donnée entre des personnes qui n'ont absolument rien à voir du point de vue de leurs origines.

Cette population est caractérisée par un important turn-over : 80% en trois ans. Ils peuvent espérer gagner de 800 000 à 2 400 000 francs pour un an. Ils font d'abord deux ou trois passages non rémunérés, c'est la « caution ». Il est difficile de repérer dans ces milieux ce qu'ils font de l'argent. C'est, pour eux, une phase d'entrée dans la vie économique (installation d'un cabinet dentaire ; d'une usine d'embouteillage...) ; ce sont des gens qui n'ont pas les moyens de reproduire l'ascension de leurs parents. Il n'y a pas particulièrement de culpabilisation. Leur raisonnement, c'est : « Il faut de la drogue, des passeurs, autant que ce ne soient pas des voyous ». En général, ils sont en rupture avec leurs parents.

Jacques Frenais : *Vont-ils tous cesser cette activité ?*

Alain Tarrus : *Dix pour cent seulement passent à d'autres formes de délinquance. Ils deviennent des convoyeurs, des passeurs internationaux...C'est presque l'inverse d'une mafia : la seule unité est donnée par les clans gitans. Il y a beaucoup plus de métissage qu'on ne le pense chez les Gitans (des jeunes de bonne famille qui ont une petite amie gitane et qui entrent dans le trafic comme ça) et de variété dans les parcours sociaux (on en retrouve par exemple qui ont des compétences de médecin). On ne sait pas ce qui se passera avec ces trafiquants dans dix ans.*

L'idée même de nomade et sédentaire, la partition entre les deux mondes opposés depuis la nuit des temps, sont donc remises en question dès que l'on s'interroge sur les territoires des économies parallèles...

Thierry Godefroy

On constate une extrême complexité des dispositifs. Il est difficile de revenir aux modèles d'économie duale opposant l'officiel et le clandestin, ou reposant sur une vision ethniciste où on privilégie abusivement les réseaux communautaires. On est plutôt dans un monde de porosité forte ; on ne peut pas s'en remettre à ces catégories. Si on regarde du côté des acteurs on est dans des modèles aussi complexes, des intermittences entre des positions complètement dans l'illégalité, dans l'informalité, d'autres à moitié seulement... Ces économies vont se loger dans de véritables niches de temps que laisse ouvertes le monde du travail. Les jeunes dans les quartiers réputés difficiles sont dans l'intermittence du travail ; ils sont toujours dans cette situation d'entre-deux. Nous venons de voir que dans l'automobile, on retrouve beaucoup de cette complexité des positions ; il y a une continuité

des positions. La voiture est un produit qui rentre très fortement dans les logiques symboliques... On trouve d'abord des postures de l'ordre de l'entraide, et puis aussi des mécaniciens qui travaillent en juste à temps : ils ont des jeunes qui trouvent la pièce qui manque. Donc, s'articule toute une gamme de positions de l'entraide à la délinquance.

Dans la cité sur laquelle nous travaillons, on enregistre une baisse des vols de voitures, mais une forte augmentation de la dégradation automobile, ce qui n'est sans doute pas sans rapport avec les activités informelles de « garagistes ». Toute une gamme de réseaux commerciaux est déclinée : des clients « innocents », des réseaux de vente qui exportent hors de la cité... jusqu'au Maghreb.

Une chercheuse du GRASS a fait une étude sur une bande. L'entrée s'était faite par la réparation automobile ; ils pouvaient réparer des véhicules d'origine douteuse et les envoyer au Maghreb. Et puis, petit à petit, ils ont réussi à structurer plus les choses et il y avait deux niveaux : un niveau qui avait une interface avec le légal et un autre qui pouvait assurer l'interface avec le marché d'exportation. Entre les deux, on trouvait les passeurs, qui pouvaient ne faire qu'un voyage, et les fournisseurs complètement extérieurs au réseau, qui fonctionnaient sur commande.

C'est une figure intéressante parce qu'elle permet d'effectuer différents niveaux d'analyse, du local à l'international, mais aussi entre différents mondes. On y observe des liens entre des quartiers supposés fermés sur eux-mêmes et des territoires lointains qui se nourrissent du différentiel de richesse. C'est la mondialisation par le bas.

Y a t'il une régulation étatique ? Il y a surtout une certaine informalité des régulations. Souvent dans un entre-deux mouvant. Par exemple, si l'on regarde le trafic vers l'étranger, beaucoup passe par Anvers. Le Havre se trouve dans une situation économique difficile et se réoriente vers le portuaire. Ce qui le met en concurrence avec Anvers. Il lui faut s'aligner vers le bas, sur le faible niveau de contrôle d'Anvers. Ce qu'ont compris les douanes en facilitant les formalités portuaires.

Au niveau strictement local, on a vu le cas d'un îlotier confronté à un problème de contrefaçon, avec un gros bassin de chalandise, équivalent à celui du centre commercial de Paris-Nord. Il avait bricolé une association avec un douanier à Garonor. Au lieu de verbaliser lui-même, chaque fois il se faisait accompagner par un douanier dans une coopération informelle. Parce que le douanier a plus de capacités pour tout ce qui regarde le contrôle des marchandises.

Mais tout ce qui tourne autour de la question de flux financiers pose d'autres problèmes, en particulier sur les contiguités entre ces flux et ceux de l'économie légale. Par exemple, dans l'étude d'un flux d'argent franco-suisse, dans un bureau de change, on voyait un bassin de clientèle étendu, depuis des institutions bancaires jusqu'à des centres d'économie informelle (les boutiques de Barbès...).

Il y a paradoxe au niveau des revenus, en particulier autour des stupéfiants. Paradoxe entre les risques pris, la faiblesse des revenus, et la représentation symbolique de ces revenus. Ce n'est pas tellement l'opulence qui fait sens mais la capacité à se représenter à travers des dépenses ostentatoires.

La prévention situationnelle

Le concept anglo-saxon de prévention situationnelle, qui désigne les mesures appliquées à rendre moins vulnérables les cibles présumées de la violence (territoires, personnes, biens et bâtiments..), nourrit une querelle permanente, en France où il a été tardivement importé, dans le milieu des urbanistes. La prévention situationnelle est opposée à la prévention sociale, qui préconise de traiter les causes pour atténuer les effets et constitue la doctrine officielle des autorités et des professionnels français. Le sujet s'est forcément trouvé au cœur des débats du séminaire entre métiers de l'ordre public et métiers de l'aménagement des espaces. Il a fait l'objet d'une séance de travail entière mais n'a été absent des préoccupations d'aucune des autres.

Les opérateurs français, qui éprouvent souvent, sans se l'avouer, une sorte de complexe vis-à-vis du pragmatisme anglo-saxon, expérimentent les voies de la prévention « situationnelle » depuis déjà longtemps, sans en avoir fait une théorie de l'action. Et jamais, ni dans les témoignages de promoteurs de l'envergure d'Apollonia, ni dans ceux des réhabilitations de logements sociaux, ces mots ne sont employés alors que la réalité est souvent celle de la lutte contre les effets pratiques et le sentiment de l'insécurité.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que la force de l'expérience française soit dans l'alliance entre une politique, une idéologie sociales et des interventions inévitablement défensives.

Pourtant un projet de normalisation européenne des techniques de construction et d'aménagement relance vigoureusement les débats. Dans les négociations sur sa mise en œuvre à l'échelle européenne, les professionnels français du maintien de l'ordre et ceux de l'urbanisme élaborent une stratégie commune. Et on a pu constater, dans les discussions au cours du séminaire, que les experts luttent contre les dangers d'une normalisation dans le champ de l'urbanisme (l'aménagement des espaces publics) alors qu'ils s'accommodent mieux de normes techniques de dé-vulnérabilisation des bâtiments. Pourtant, ces dernières auront sans doute des conséquences très nettes sur la mutation des espaces mitoyens. C'est dire que le débat sur les voies de la prévention et de la sécurité des territoires urbains est loin d'être clos.

Bruno-Henri Vayssière

Quand on fait le bilan de trente ans de prévention situationnelle, on constate que la clé en est le couple technique / répression ciblée. Tout le monde est unanime, il n'y a que ce couple qui marche. La sécurité routière l'a parfaitement démontré.

Mais il y a un second point important : l'évaluation. Il faut à tout prix évaluer ce qu'on fait. A part les choses très naïves comme les barreaux aux fenêtres, on est très peu sûr des procédés qui marchent. La seule chose qu'on pourrait critiquer, c'est les immeubles de grande hauteur. Ça, on sait que c'est problématique. Mais sinon... on ne sait pas quel type d'urbanisme est plus ou moins criminogène. En revanche, ce qui marche très bien, ce qui présente un rendement phénoménal, c'est la surveillance en vidéo de l'espace public.

Le problème de l'évaluation n'est pas simple. Quand on met en balance des travaux de réhabilitation et la sécurité, cela ne tient jamais. La masse budgétaire est énorme et on ne sait pas exactement ce que cela produit. Abandonnons a priori tous les schémas...

Finalement, c'est toujours a posteriori que l'on cherche à travailler en prévention situationnelle. Il n'y a que des résolutions de problèmes très précis à des échelles très petites. Mais c'est un paradoxe de faire de la prévention situationnelle après coup.

Quel sera le rôle de la police ? On est en présence d'un syndrome très compliqué : la police en général (par exemple la britannique, la plus ouverte à la prévention situationnelle) s'est appuyée sur la prévention situationnelle pour se décharger des problèmes et pousser le ballon dans le camp d'autres professions. Si on fait le bilan de la police communautaire, on se rend compte qu'elle est nécessaire, mais à Montréal par exemple, il est curieux d'observer que dans les quartiers anglophones, il y a une tradition de police communautaire avec « neighbourhood watch committees », réseaux sociaux... qui font une espèce de self control collectif. Inversement, du côté francophone, la police communautaire est sans arrêt critiquée, remise en cause... Du coup, cela produit des aller-retour complexes : la police en fait trop, elle visite les écoles, elle burine les bicyclettes de tout le monde gratuitement (ce qui ne sert à rien)... Mais ils ne sont pas comme des poissons dans l'eau du côté de la population francophone où on a fait des montages institutionnels de déresponsabilisation...

Jean-Pierre Galland : *Je me demande, en vous écoutant, si la prévention situationnelle ne serait pas un concept creux ? M. Bonnet n'en parle pas. La sécurité arrive après. De l'autre côté dans l'ancien, cela se réduit à des caméras, ou un peu plus de lumière. Cela revient enfin à l'ilotage et aux policiers. Est-ce qu'il ne reste plus rien d'un savoir-faire urbanistique qui consisterait à penser la sécurité ?*

De quels moyens disposent les urbanistes pour entrer dans le concert des acteurs de la sécurité ? Existe-t-il en germe une logique d'aménagement, d'équipement commune ? Si non, pourquoi nous acharnons-nous à promouvoir une action sur l'espace ? A l'occasion, ou à la menace du projet de normalisation européenne de la réalisation d'espaces urbains et de bâtiments du point de vue de la sécurité, l'idée court que les aménageurs, les urbanistes, les promoteurs... ont un rôle non négligeable dans la production de sécurité, mais quel rôle ont-ils ? Y a-t-il une chance de collaboration étroite, sur projets, entre les professions : fabricants d'équipement, police et institutions publiques, prestataires et industries de sécurité privés et aménageurs de l'espace

Mais la question est sans doute plus brutale que toutes celles-là. Elle porte sur l'objectif ultime de la « gouvernance » urbaine et de la gestion du territoire urbain. Qu'attend-on, sur le plan du fonctionnement des espaces, des techniques de sécurisation ?

Catherine Vourc'h

Ce qui est frappant dans les CLS, c'est qu'ils sont illisibles pour quiconque habite une parcelle du territoire. Ce décalage entre les institutions et les administrés n'est pas général, en Europe.

Je perçois dans vos réactions une méfiance vis à vis de l'entre-soi. Nous pensons, au Forum européen pour la sécurité urbaine, qu'il est important au contraire de le constituer. Dans les villes, les élus

sont à la recherche de niveaux de proximité pertinents. Le Forum a tenu récemment deux séminaires de villes européennes, l'un à Brent, en Grande Bretagne, l'autre à Turin autour de cette question : « quel est votre niveau de proximité ? » Niveau de consultation et niveau de participation pour développer une politique de sécurité urbaine. Deux approches (et qui ne sont pas exclusives) se sont exprimées : 1-l'une, comme en grande Bretagne, s'organise plutôt autour de liens d'affiliation notamment ethnique, 2-l'autre, plus latine, est davantage spatiale et fait du quartier le niveau de proximité. Dans les deux cas, loin de se méfier de l'entre-soi, les responsables politiques et techniques des villes exprimaient une inquiétude devant son délitement. Le rôle de l' élu et des services municipaux, c'est de faire que la parole puisse être dite, que les entre-soi s'expriment et que le dialogue s'engage entre des intérêts souvent divergents. C'est un long travail que de constituer de l'entre-soi permettant à la ville d'entrer en contact avec des communautés ou des territoires constitués. La ville de Brent a initié, au milieu des années 90, une consultation-participative des habitants sur les questions de sécurité urbaine assez remarquable : tous les ménages ont été invités à dire les choses qui les gênent et les inquiètent (et les réponses sont assez éloignées de nos échelles pénales ou médiatiques des gravités). Ils ont dit : entretien de la ville, aménagement, qualité de la vie, discriminations ... L'ampleur de cette consultation ménage par ménage a créé aujourd'hui une attente des habitants et l'autorité municipale est amenée, sauf à imposer, à aider les gens à énoncer une parole plus collective. C'est les aider à se regrouper, à identifier des intérêts communs à une communauté d'affiliation ou d'appartenance. C'est énoncer des entre-soi. Et c'est le développement d'une politique locale de sécurité.

Je pense également aux initiatives prises par des femmes qui n'acceptaient plus de se priver d'une partie de la ville ou du temps de la ville au motif d'insécurité ou de sentiment d'insécurité. Des villes européennes aujourd'hui se sont mises en réseau autour de cette question des femmes et de la violence et commencent à organiser des « marches exploratoires », inspirées d'initiatives canadiennes : elles proposent aux femmes de marcher en petits groupes dans des lieux (et à des moments) qui les inquiètent, et d'expertiser ensemble ces lieux, à l'aide d'un questionnaire qu'elles remplissent au cours de la marche et lors d'une discussion à l'issue de la marche. Elles disent ce qui les inquiète, ce qui leur manque, leurs désaccords aussi.

Qu'est-ce qui est produit par ces expertises ? Un certain risque de créer une ville qui ressemble à un terrain de foot, avec de la lumière partout, pas de haie, pas de recoins, et des bornes d'appel ? Oui, peut-être, si l' élu reste inerte ; et la parole de ces femmes serait alors invalidée. Que peut faire l' élu ? Initier des marches avec d'autres groupes, créer d'autres expertises, et organiser le débat public entre les intérêts divers, voire antagoniques. On en est aux balbutiements de la démocratie participative. C'est à partir de telles expériences de proximité - qui impliquent un passage par l'entre-soi- qu'on arrivera à produire autre chose qu'un discours d'emprunt. Et donner un contenu au bien commun, à la sécurité comme bien commun.

Frédéric Ocqueteau : Dans le cas présent, cela suppose une communauté de point de vue de la part de toutes les femmes. Mais qu'en savons-nous ? C'est vous qui dites qu'elles ont la même représentation. Si leurs représentations et discours sur l'insécurité sont pluriels à ce sujet, que font les élus ?

Catherine Vourc'h : Ce qui est intéressant, c'est de garantir la diversité. L'audit d'une marche exploratoire, par exemple, existe, il peut être mis en résonance avec d'autres paroles, d'autres groupes. Ce n'est pas la même démarche que de partir des statistiques. En termes de gouvernance,

nous disons ne pas avoir peur de l'entre-soi, à condition de ne pas en « rester là ». Essayons d'établir un dialogue entre la loi et les normes plus coutumières. Cherchons à constituer l'entre-soi en parole audible, en expertise publique. Au lieu de nous indigner des manières dont les gens se protègent et s'arment contre la peur, cherchons à organiser le partage entre l'offre publique et l'offre privée de sécurité. Créons des métiers qui permettent de relier des territoires entre eux. C'est de la responsabilité de l'autorité publique de garantir ainsi la production du bien commun.

Jacques Donzelot : *L'entre soi ne doit pas être considéré nécessairement de manière négative. On n'a pas de mot pour parler positivement de l'entre soi. En Grande-Bretagne, on a un référent, la communauté. En France, on n'a pas de mot.*

François Ascher : *Sur le 13e, on a des communautés diversifiées, avec des trajectoires très différentes. Un centre, un sas, des populations redistribuées socialement. Dans une vision qui n'est pas aussi homogène que ce qu'on dit. Quand on parle des asiatiques, des jeunes, des femmes, la multi-appartenance apparaît vite... On n'est quand même plus dans les mêmes contextes urbains. Qu'est ce que signifient ces représentations homogénéisantes ?*

Christine Dourlens : *Ce qui amène à se poser des questions sur la définition de l'insécurité, sur le lien entre l'entre soi et la sécurité... Est-ce l'illégalité, le problème? Ou alors des problèmes de cohabitation entre populations à stratégie diversifiée ?*

La prévention situationnelle prend également des formes globales. Le contrat qu'ont rédigé les partenaires du projet Val d'Europe, à l'Est de Paris, le signale à l'ensemble des professionnels de l'urbanisme. Quel impact, quels effets et quelle postérité la construction sécuritaire aura-t-elle ?

André Midol

Je vais parler d'une expérience pour laquelle on dispose de peu de recul: Val d'Europe. Il s'agit d'un centre urbain en création sur le secteur de Marne-la-Vallée. Il jouxte le parc Disneyland Paris. Son premier grand équipement, un centre commercial international de 90 000 m², a ouvert en octobre 2000. En 2015, Val d'Europe doit compter 40 000 habitants et 60 000 emplois. L'Etat est aménageur, Euro Disney SCA est développeur et 5 communes sont associés au projet.

A l'état de simple futur, la « ville Disney » suscitait des commentaires inspirés par le développement des villes fermées aux USA : ségrégation, repli, surveillance. En réponse, c'est une démarche originale et unique en matière de sécurité et d'ambiance qui est mise en œuvre.

Elle traduit la volonté de garantir dans la durée une grande qualité d'accueil et de convivialité sur le site. Les partenaires ont été réunis dès le stade de la programmation et de l'aménagement pour anticiper sur les risques et affirmer les grands axes du projet. Il en a résulté un plan directeur appelé Val d'Europe Sécurité. Le travail sur l'ambiance urbaine est l'un des axes mais le plan repose sur plusieurs axes : identifier et traiter les « espaces sensibles » à tous les niveaux (ville, quartier, îlot, ...) ; gérer les flux et faciliter la mobilité, notamment en sécurisant les transports urbains ; créer une ambiance urbaine conviviale et sécurisante ; mettre en place et organiser les moyens de protection des biens et des personnes et de lutte contre la délinquance et les violences urbaines,

sans pour autant créer un climat répressif et insécuritaire ; définir et mettre en place des mesures éducatives et préventives en responsabilisant les populations, en favorisant les solidarités de voisinage, en aidant les personnes en difficultés dans l'exercice de leurs droits ; enfin mettre en place une organisation lisible et efficace susceptible de s'adapter à l'évolution de la ville, de mesurer l'efficacité des mesures prises, d'anticiper, de responsabiliser les acteurs et de former les agents de terrain.

Pour l'ambiance urbaine, la démarche aura consisté à se projeter dans le résultat attendu, désigner les voies pour y parvenir et se donner les moyens d'aboutir. Le groupe de travail a élaboré une définition opérationnelle de l'ambiance urbaine. Je la cite : « L'ambiance urbaine traduit à l'échelle du territoire urbain le jeu des liens et des relations entre les équipements, les lieux, les activités, les personnes, les publics, les moments. Résultante d'un ensemble de paramètres dont certains échappent à la programmation, cette ambiance est largement induite cependant par les caractéristiques physiques, sociales et organisationnelles du site et donc par le projet urbain. Ce projet organise les relations, crée des liens et contribue à leur économie. Il prend en compte et encourage une pluralité d'attentes et de fonctions ».

Cinq thèmes forts ont été retenus : accessibilité et lisibilité ; qualité du lien social et régularité des usages ; disponibilité des services ; coopération entre les acteurs et identité forte du site.

On a précisé ensuite les étapes du projet urbain et ses champs d'application. L'animation et la programmation (allocation des terrains et des droits à construire, définition des équipements structurants, activités, peuplement, commerces, offre de services...). L'aménagement et l'équipement (schéma d'urbanisation, implantation, architecture, matériaux, mobilier urbain, accès et contrôle des accès, signalétique...).

La gestion urbaine : ensemble des services rendus à la ville et à la collectivité (accueil et information, maintenance et propreté, police et régulation...). La communication urbaine (accueil dans la ville, information, vie locale et vie associative...)

A l'échelle de l'ensemble du programme, on a précisé les éléments d'organisation, de vie du projet et de vie urbaine à prendre en compte : lieux, équipements, territoires, activités, processus décisionnels, échéances. Chaque équipement (habitat, commerce, gare RER, école, maison des services, hôtel, brasserie...) a fait et fera aux différentes étapes de son développement l'objet d'un check-up partagé entre le maître d'ouvrage et les animateurs et garants de la démarche. Cela sur la base du cahier des charges de l'ambiance urbaine qu'on a défini d'abord à l'échelle d'un site, celui de la place de la gare.

Pour l'heure, en dehors des réunions communes, j'ai rencontré chaque maître d'ouvrage et procédé avec lui à un check-up de son projet afin de le remonter à l'instance de pilotage et permettre l'information et le débat.

La démarche doit pouvoir s'appliquer à une diversité de contextes : réhabilitation, amélioration de la gestion urbaine, création ex nihilo d'un centre urbain ou d'un grand équipement, grand projet de ville... Compte tenu de l'étendue des champs à prendre en compte pour intervenir sur l'ambiance urbaine, les éléments qui ressortent du lien, de la maintenance et de l'organisation paraissent mériter bien autant d'intérêt que les éléments relevant strictement de l'aménagement et de l'équipement.

Le territoire retenu doit être cohérent par sa taille, son aménagement et sa gestion et réunir les

équipements et les fonctionnalités qui lui assurent un certain niveau d'autarcie. C'est un projet d'essence politique avant d'être technique. L'inspiration et la caution des élus est nécessaire et les directions générales en sont les maîtres d'œuvre. Les parties impliquées doivent pouvoir se retrouver autour de la table en tenant en leurs mains les éléments clés de la décision, cela dans un champ large de compétence. Plus le champ est large, plus l'organisation doit être transversale, centrée sur le résultat attendu et sur la recherche du consensus. Il s'agit donc d'une organisation de type projet, à dominante participative.

Conclusions

Les questions de sécurité s'appréhendent donc nécessairement en relation avec les territoires et avec les conditions de leur accessibilité, d'une part parce que les compétences des différents responsables de la lutte pour le maintien de l'ordre (policing) sont territorialisées, d'autre part parce qu'il entre beaucoup d'une perception du territoire dans le sentiment d'insécurité, clé de nombreuses mesures préventives.

A mesure que la sécurité se constitue en champ partagé, plus se heurtent les définitions des ressorts spatiaux et plus se posent les problèmes de l'observation, de l'intervention et de la tutelle des espaces. La problématique des territoires va donc traverser toutes les questions que devront se poser les chercheurs, qu'elles soient de l'ordre de l'économie, du peuplement, des déplacements ou des formes urbaines...

Des territoires à géométrie variable...

La diversité des conceptions des territoires est un héritage d'histoires administratives complexes, en général centralisées. Aucune ne correspond vraiment aux communes, l'unité statistique de référence. Par exemple, le découpage, peu lisible, entre police et gendarmerie, n'a pas d'équivalent chez leurs partenaires potentiels et il témoigne d'une distinction entre urbain et rural pour le moins archaïque aux yeux des aménageurs... L'urbanisme a ses propres, et multiples, échelles d'interventions, la plupart du temps opérationnelles. La notion de quartier, qui a fait florès avec les media, recoupe des réalités différentes, fixées parfois par décret, suivant les contextes. Pour d'autres, les bailleurs sociaux, les responsables d'établissements scolaires, les gestionnaires de transports, les garants du volet urbain de la sécurité routière etc... l'espace est délimité de façon plus restrictive et le partage entre espaces privés et espaces publics rend la lecture encore moins évidente, même si la conception privative de l'espace rencontre de plus en plus de complaisance.

Une dynamique des territoires...

A confronter les pratiques des professionnels dans le domaine de la sécurité, il apparaît que le territoire ne peut être considéré uniquement sous l'angle spatial. Le temps est, pour chacun, un facteur déterminant et il y a des temps et des évolutions divers des territoires. Une photographie à l'instant t d'un segment de la ville ne donne, en général, de la façon dont il est ressenti et de la façon dont il fonctionne, que des informations tronquées. C'est pourtant de ces visions partielles que se nourrissent les postures extrêmes : attentisme et alarmisme. Les dynamiques locales devront être au centre des enquêtes. C'est de ces dynamiques que naissent bien-être, méfiance ou sentiment d'insécurité. Il importe de les repérer, de les reconnaître, de les comparer. Ce n'est pas simple et cela suffirait presque à justifier un programme de recherches car ces dynamiques de la sécurité des territoires résident autant dans le fonctionnement ou les pratiques émergentes de l'espace urbain, que dans l'évolution de chaque quartier, d'un îlot, de la rue, de la cage d'escalier.

La question de la sécurité renvoie donc à des valeurs urbaines autant qu'à des aménagements et à des régulations.

De la problématique générale et de ces conclusions, peuvent être extraits et privilégiés trois volets de questions qui correspondraient, grossièrement, à trois approches : économique ; sociologique ; urbanistique.

Sur l'économie du système....

Comment évolue-t-on vers le « mieux-être » en un territoire donné ? y en a-t-il eu constat et comment peut-on évaluer ce progrès ?

La sécurité a un coût. Le désordre également. Ils ont un coût pour les auteurs, les victimes, les régulateurs et d'autres... Ils ont leur place dans l'économie globale. L'économie de la sécurité est sans doute aussi quantifiable que le sont les délits recensés. Le problème est qu'elle est moins facilement qualifiable, elle est difficilement mise en facteurs. Les groupes « victimes » du vandalisme : bailleurs sociaux, gestionnaires de transports publics, centres commerciaux..., ont spontanément attribué une dimension financière à la mesure des prédatations. Leur dialogue avec les forces de l'ordre introduit la variable économique. Il en est parfois de même pour les incivilités dans les déplacements.

L'un des objectifs de recherche serait de trouver les indices, les indicateurs et les corrélations économiques capables de révéler les fondements mêmes du mal être (ou du bien être) en ville, de ces éléments générateurs de l'ambiance urbaine qui la valorisent, la rendent pathogène ou la font redouter comme telle. Quelles formes a revêtues le « vivre ensemble », avec ou contre les autres, pressenti comme une triple menace contre la solidarité, contre la démocratie, contre l'institution ? On a beaucoup glosé sur les dangers de la « résidentialisation » venue des Etats Unis. Or, une revendication similaire d'un « entre-soi » rassurant revêt, en France, des formes anciennes et diverses. Les gestionnaires du logement social s'y soumettent ; on en trouve des exemples dans des opérations de promotion privée d'envergure. Il est sans doute déjà possible d'évaluer le fonctionnement et les conséquences de ces expériences.

Ces indicateurs profonds de l'urbanité, auxquels sont peut-être associés le prix du foncier, la valeur patrimoniale des biens, en général la capacité d'une zone à accueillir tout à la fois des transactions commerciales licites et/ou illicites, sont à chercher avec les historiens, les anthropologues, les juristes et, bien entendu, les fiscalistes, les économistes.

Si les poches d'insécurité ont une quelconque réalité fonctionnelle, une des options pourrait être de dégager la façon dont agissent et s'accumulent les handicaps à l'inscription d'un territoire dans l'économie générale, et leur lien avec les économies dites parallèles, ou souterraines. Qu'en est-il des vertus intégratrices du marché ? Comment en tient-on compte pour marquer des territoires entiers comme des repoussoirs de l'économie dominante ?

Evaluer l'ambiance des espaces en fonction du mieux-être, estimer les liens entre la notion difficile à calibrer de « jouissance paisible » et les modes de vie, supposent donc de travailler à des méthodes d'observation, d'analyse et d'évaluation, indispensables pour certains professionnels (dont les métiers du logement social).

Sur le jeu des acteurs...

La sociologie de la violence en milieu urbain ne peut pas faire l'impasse sur la détection des mécanismes incitateurs ou inhibiteurs des stratégies des intervenants (promoteurs immobiliers, aménageurs, gestionnaires d'espaces et de réseaux, responsables institutionnels...) face aux modes actuels d'habiter et de se déplacer en sécurité.

Parmi ces acteurs, il en est un dont le rôle est probablement déterminant dans le processus de régulation de la paix urbaine : le secteur associatif.

Pourtant, il peut sembler que l'action publique, très largement fondée sur les institutions tutélaires, ait longtemps négligé l'impact de la mobilisation ou des mouvements d'habitants. En particulier des jeunes habitants, les plus sensibles au décalage entre leurs modes d'être et les propositions institutionnelles. Il n'est pas étonnant, dans ce cas, que les jeunes soient devenus la cible, et l'épouvantail des discours médiatiques.

Le témoignage des participants au séminaire PUCA/IHESI a posté certaines associations en partenaires objectifs, parfois rivaux, souvent ambigus, des autorités - police, justice, collectivités locales...- en la matière.

Les multiples formes de la vie collective qui tissent les territoires urbains constituent donc des pouvoirs connus et reconnus pour exercer des influences déterminantes sur leurs adhérents et leurs publics. Quelles sont ces formes associatives : culturelles, sportives, religieuses, ethniques.. ?

La gestion des questions de sécurité passe très souvent, aujourd'hui, par le biais du traitement des difficultés sociales et de la précarité. Ce fut d'ailleurs, un temps, la base et l'originalité du système de prévention « à la française ». Quels rôles y tiennent les associations et quels sont leurs liens avec l'organisation et la régulation des territoires ? Enfin, quels types de partenariat peuvent-elles instaurer avec les acteurs plus institutionnels et comment en appréhender l'efficacité ? Quelles formes peuvent prendre les négociations avec les différents groupes de pression (usagers, résidents, commerçants ou encore adeptes de telle ou telle activité...), dans un domaine dont il est admis désormais qu'il est l'affaire de tous ?

La ville actuelle comme ressource et comme espace partagé...

La constitution de nouvelles polarités urbaines modifie peu à peu l'expression de l'imaginaire urbain lui-même. Cela ne peut pas être sans influence sur les rituels de la vie collective : ceux de la fête comme ceux de la violence. Ainsi les régulations ne peuvent-elles plus être conçues selon un schéma archaïque qui opposait un centre intégrateur à des périphéries inquiétantes, « non-lieux » du « non-droit ».

Pourtant, on y constate, au contraire, des comportements citadins plus novateurs, des fonctions et des formes urbaines plus complexes, plutôt réticulaires que concentriques, plutôt mobiles que continues et qui tendent à secréter des équilibres et des dynamiques spécifiques.

Les violences, la sécurité ne peuvent probablement pas être comprises sans références à ces mutations de l'appareil urbain. Ce sont les liens entre les rituels de la violence (ou ceux de la fête) et les formes émergentes des pôles urbains qui devront être mises en lumière.

Pourquoi les habitants de la ville sont-ils encore si peu soucieux de leur pouvoir sur leur propre sécurité ? Le phénomène est illustré dans toute son ampleur par leur comportement lors de leurs déplacements. En ville, l'automobiliste ne devrait jamais se sentir en situation de monopole. Il est dans un espace partagé, où sa propre expérience de l'intermodalité devrait l'inciter à la vigilance. Il est à la fois l'agresseur et la victime potentiels.

Malgré l'évidence, malgré les campagnes d'éveil, les citoyens dans leur ensemble transgressent les codes de leur environnement même. Ces comportements obéissent à des mécanismes qu'il faut révéler. Ils ont des conséquences qu'il faut repérer, décrire et évaluer.

Annexe 1

Membres du comité de pilotage du séminaire

Présidents : **Jacques Frenais (PUCA)**
Frédéric Ocqueteau (IHESI-CNRS)

Secrétariat scientifique : **Madeleine Akrich (Ecole des Mines CSI)**
Cécile Méadel (Ecole des Mines CSI)

Membres permanents : **François Ascher (IFU Paris VIII)**
André Bruston (DIV)
Christine Dourlens (CERPE)
Annie Fourcaut (ENS)
Jean-Pierre Galland (ENPC)
Dominique Monjardet (CNRS)
Bruno-Henri Vayssière (Univ. de Chambéry)
Pierre Vidal-Naquet (CERPE)

Annexe 2

Objet des séances de travail

Séance n°1

28 mars 2000 Les tendances de l'entre-soi en villes. A quelles échelles ? Qu'en déduire pour les producteurs de l'ordre et les gestionnaires de l'espace, urbanistes et aménageurs ?

Selon certains auteurs, on assiste aujourd'hui en France, à l'image de ce qui se passe par exemple aux Etats-Unis, à l'émergence de tendances à vivre « entre-soi », c'est à dire dans des groupes de populations plus ou moins homogènes, définis par leur origine ethnique ou nationale, leur classe sociale, leur appartenance linguistique ou religieuse etc. Quoi que cette évolution ne soit pas complètement démontrée, elle mérite qu'on s'y arrête : ces phénomènes de repli, supposés ou avérés, sont-ils le résultat d'une démarche volontaire, ou sont-ils vécus sous la contrainte ? Plus précisément, doit-on expliquer ces manières d'habiter ou de s'approprier l'espace urbain par :

- des processus de ségrégation ou de grégarisation contraints, subis par des groupes dominés, incapables d'y résister ou d'y échapper ?
- des processus de séparation symbolique, à l'intérieur d'un collectif urbain, en défense d'une identité culturelle ?
- des processus de sécession, volonté de certains groupes de se désolidariser du collectif en s'isolant à l'intérieur de l'espace urbain (résidences sécurisées) ou en s'éloignant physiquement (ex-urbanisation) ?

Le bilan reste à dresser. S'agit-il d'une rupture du contrat social ? D'une nouvelle façon de vivre le lien collectif en privilégiant les valeurs communautaires ?

Si on fait l'hypothèse que ce repli a des conséquences néfastes, comment redéfinir les formes de contrôle et les modes de vivre ensemble en maintenant le lien social dans des situations où il est menacé et fragmenté ?

Si on fait l'hypothèse que ces tendances sont durables et qu'il convient de les évaluer, que peut-on dire sur les formes de régulation qui doivent les accompagner ?

Face à ces questions, le « policing » peut constituer un recours. Il désigne l'ensemble des actions, dispositifs, moyens qui permettent de prévenir l'incivilité et de maintenir l'ordre, au sens le plus général du terme. Ainsi la fonction d'ordre n'est plus dévolue à un organe spécifique (la police nationale, par exemple) mais de multiples acteurs de la régulation sociale y sont associés, depuis les aménageurs du territoire jusqu'aux agents du secteur social, en passant par la magistrature, les associations, les élus et, bien sûr, les différents corps de la sécurité.

Séance n° 2

25 avril 2000 Les défis de l'ordre face à l'émergence de réseaux nomades ou sédentaires dans l'économie informelle

Les sciences humaines s'appliquent actuellement à décrire et à comprendre les dimensions territoriales des marchés de l'illicite. Beaucoup de travaux sur ce sujet sont de type ethnographique. Ils portent sur des lieux divers : appartements, squatts, scènes ouvertes en périphérie des villes ou « cités de banlieue ». La plupart s'est focalisée sur l'économie de la drogue dans des quartiers dits sensibles, au sein de grandes agglomérations urbaines. Ils y ont, notamment, nuancé l'impact économique réel de l'argent de la drogue, montré le rôle des dealers dans la régulation sociale des quartiers, et surtout combien les échanges autour des drogues constituaient des alternatives aux situations de désinsertion dans des contextes de grande précarité. Certains de ces travaux, même s'ils ne sont pas les plus nombreux, ont montré que les « territoires psychotropiques », loin d'être le domaine de populations marginales, précaires ou désinsérées, devaient être appréhendés autrement qu'à travers réseaux de consommation ou géographie des trafics. L'implication de jeunes de familles de la « bonne société » dans les trafics de drogues pose de nouveaux défis à l'imagination sociologique qui doit se donner les moyens de comprendre les phénomènes d'inter-ethnicité ou de trans-classisme sur ces questions.

L'effacement, ou la recomposition, des frontières de l'action publique posent, quant à elles, des questions nouvelles aux professionnels de l'ordre public (douaniers, policiers), face à des activités illicites et licites souvent entremêlées.

Trois séries de questions mériteraient d'être examinées :

- 1 - comment mieux penser les territoires et les frontières face aux usages et aux trafics de stupéfiants ?
- 2 - quels sont les liens entre licite et illicite dans l'écheveau des économies informelles ?
- 3 - comment exploiter les enjeux, complémentaires ou concurrents, du travail des différents agents de la régulation dans l'éradication des trafics de stupéfiants, sur le terrain.

Séance n° 3

30 mai 2000 Violences, territoires et catégories ethniques

En France, les sciences sociales entretiennent un rapport délicat avec les questions de l'ethnicité qu'elles ont jusqu'ici abordées dans une perspective normative. Soucieuses de défendre un modèle républicain de l'intégration, elles se fixent, par exemple, l'objectif de réfuter, à l'aide de données empiriques, les stéréotypes de l'immigré envahisseur. Dans cet esprit, l'ethnicité ne peut plus être entendue que comme une construction sociale.

Dès lors, certains segments de la ville apparaissent comme les épices d'un problème social général, dans lequel la référence à l'ethnie ne jouerait qu'un rôle marginal. La parole des acteurs affirmant haut et fort leurs appartenances géographico-culturelles et en faisant un élément de valorisation devient hautement problématique : faut-il traiter ces revendications comme des provocations de groupes dominés ou doit-on les créditer de motifs plus complexes ?

Par un retournement déterminant, l'appartenance ethnique, qui était traditionnellement considérée comme un stigmate et qu'il était préférable de taire, devient une valeur assumée et proclamée. Sans

prétendre trancher le débat, on doit s'interroger sur les logiques et les savoirs pratiques qu'implique, ou que provoque, cette nouvelle conception de l'appartenance.

Séance n° 4

27 juin 2000 Prévention situationnelle sur territoires urbains : intérêts et limites

Rendre plus risqués les passages à l'acte des délinquants ou des déviants par une meilleure protection de la cible qu'ils convoitent, tel est le principe de la prévention situationnelle depuis une trentaine d'années. Ce dispositif de « savoir-pouvoir » venu d'outre-Atlantique, a séduit les pouvoirs publics européens (de droite et de gauche) car il procure un triple bénéfice politique :

- 1 - Trouver une alternative au prétendu échec de la prévention primaire et communautaire de la délinquance, liée à la période des « trente glorieuses », prévention fondée sur des explications macro-sociales et conduisant à une politique de réinsertion des délinquants..
- 2 - Retrouver une légitimité en centrant sa sollicitude sur un rôle de conseil à la victime (individuelle ou organisée) et sur les stratégies de protection des personnes et des biens. Le recentrage sur les victimes est plus rentable politiquement que le travail sur les délinquants mais il permet également aux pouvoirs publics de contrôler et de canaliser les marchés de la protection, d'impliquer beaucoup plus d'acteurs dans les questions de sécurité, enfin de redéfinir le rôle de service public dévolu aux policiers (auxquels on apprend les normes d'un nouveau management) et d'analyser leurs performances comme service public à la manière de celles de l'entreprise privée...
- 3 - Démontrer une certaine efficacité dans la lutte contre les « prédateurs », en faisant des délinquants non plus des cas pathologiques mais des acteurs rationnels, capables de calculer le coût-bénéfice de leur passage à l'acte.

Cela permet de croire ou de faire croire que la sécurité ressort fondamentalement d'une coproduction collective et que les polices publiques doivent être soutenues par le secteur marchand ou les initiatives communautaires de la protection en même temps que par les gestionnaires des espaces urbains « à problèmes ».

A commencer par les promoteurs, constructeurs et aménageurs, mais aussi les gestionnaires de transports collectifs, d'espaces commerciaux, qui ont une responsabilité sociale directe sur la conception, la promotion et le prévention des espaces qu'ils livrent aux citoyens.

Ces protagonistes de l'organisation de l'espace urbain estiment-ils que l'on puisse parvenir à en assurer la sécurité en articulant les différents niveaux de prévention des désordres, des violences, ou simplement du mal-être urbain ? En conciliant liberté, mieux-être, bien commun et mixité des usages ?

Séance n° 5

3 octobre 2000 Les besoins de connaissances et l'intégration des divers outils de mesure des déviances, délinquances et violences en territoires urbains.

Chaque outil statistique mesurant des faits de violation de normes produit, certes, de la connaissance dans telle ou telle sphère de l'activité sociale, dans tel ou tel espace géographique, mais il constitue bien souvent une arme stratégique pour celui qui le maîtrise et s'en fait l'interprète.

Déviances, délinquances, violences sur le territoire urbain n'échappent pas à cette règle. Mais elles sont de plus en plus objectivées statistiquement par des acteurs locaux autres que la police et la justice, tels, par exemple, les transporteurs, les distributeurs commerciaux, les établissements scolaires, les bailleurs sociaux etc.. Ces acteurs créent de nouvelles catégories opérationnelles pour lutter contre ces phénomènes dans leurs sphères de compétence au même titre que l'activité policière ou judiciaire produit annuellement une mesure de la délinquance publique à partir de ses découpages administratifs spécifiques.

Il en résulte un éparpillement des savoirs. Et l'urgence d'une articulation des différentes sources de connaissances, pour maximiser l'efficacité des moyens d'intervention, se fait de plus en plus sentir. Les aménageurs et les urbanistes, de leurs côtés, se plaignent des difficultés d'accès aux divers outils de mesure des déviance, des délinquances ou des violences alors qu'ils disposent de connaissances fines des espaces urbains et de la scène du désordre.

Il faut donc parvenir à un échange des savoirs, en commençant par un inventaire raisonné des outils déjà disponibles, des catégories de comportement qu'ils recouvrent, des découpages géographiques auxquels ils se réfèrent.

Annexe 3

Participants au séminaire

- Marianne Anache** *Chargée de mission à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France*
- Patrick Baquin** *Directeur régional de la CDC, Lorraine*
- François Bonnet** *Promoteur, Constructeur et Aménageur, Président-Directeur général d'Apollonia, Groupe George V*
- Lucienne Bui-Trong** *Commissaire de police, DCRG, section villes et banlieues*
- Eric Chalumeau** *Responsable du pôle Ingénierie IHESI*
- Denis Chapelon** *Commandant de police, brigade de répression du banditisme, Préfecture de police*
- Daniel Condaminas** *Commissaire central du 13^{ème} arrondissement de Paris*
- Catherine Debarbieux** *Observatoire européen des violences scolaires*
- Eric Debarbieux** *Directeur de l'Observatoire européen des violences scolaires*
- Jacques Donzelot** *Sociologue au CEPS*
- Dominique Duprez** *Sociologue, CLERSE-IFRESI-CNRS, Lille*
- Jean-Charles Fredenucci** *Forum français de la sécurité urbaine*
- Thierry Godeffroy** *Socio-économiste, CESDIP-CNRS, St Quentin en Yvelines*
- Pascal Hug** *Doctorant anthropologue*
- Jean-Claude Karsenty** *Directeur de l'IHESI*
- Michel Kokoreff** *Sociologue, CLERSE-IFRESI-CNRS, Lille*
- Gérard Lacoste** *Directeur adjoint de l'IAURIF*
- Dominique Lefrancois** *Urbaniste, Paris*
- Sandrine Maillet** *Responsable des observatoires de quartiers, Rillieux-la-Pape*
- André Midol** *Conseil en maîtrise des comportements, gestion des équipements publics. Conseil en sûreté urbaine.*
- Olivier Nicoulaud** *Directeur adjoint de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)*
- Jean-Marc Pages** *Commandant de police, Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police*
- Pascale Perez** *Géographe, IHESI*
- Christian Rinaudo** *Sociologue CNRS-Université de Nice*
- Jean-Louis Sayous** *Commandant de police IHESI*
- Lucien Sion** *Division Statistiques, Ministère de l'Intérieur*
- Alain Tarrus** *Professeur d'anthropologie et de sociologie urbaines Université de Toulouse le Mirail*
- Pierre Varly** *Statisticien, Paris*
- Bruno-Henri Vayssière** *Architecte-enseignant en urbanisme, Université de Chambéry*
- Catherine Vourc'h** *Consultante Forum français de la sécurité urbaine*
- Daniel Warfman** *PDG de l'entreprise PES, Montreuil*